

La Direction générale
Secrétariat

CONSEIL MUNICIPAL

20 JUIN 2024

COMPTE RENDU

SEANCE OUVERTE : 20 H 00

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE VINGT JUIN,

Le Conseil municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 juin 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET, Maire,**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER-ÉVÊQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULÉ,
Adjoints
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN, Mme RICARD,
M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO,
Conseillers délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND (arrivée à 20 h 03), M. PONCHEL (arrivé à 20 h 11), Mme SAÏDI,
M. LEGUEIL (arrivé à 20 h 05), Mme JACQUET-LÉGER
Conseillers municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme HELT	à	Mme ABDELOUHAB
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme TROUZIER-ÉVÊQUE
Mme ENGUERRAND	à	Mme BRULÉ (jusqu'à 20 h 03)
M. LAMARCHE	à	Mme SAÏDI
M. ZAMBUJO	à	M. PONCHEL
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

EXCUSÉS : M. BOULIGNAC, M. HEURFIN, M. FLEURIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme QUEYRAT-MAUGIN

M. le Maire salue les personnes présentes dans la salle ou, de manière éloignée, via Facebook.

I^{er}, II^e et III^e COMMISSIONS

*** VIE DES ASSEMBLEES – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2024 – Approbation**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Accord du Conseil à l'unanimité

URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – COMMUNICATION – Concession de service relative à la mise à disposition de « mobilier urbain d'information municipale ou d'affichage publicitaire » – Habilitation à signer le contrat**

RAPPORTEUR : M. FLAMENT

En juin 2023, la Ville a lancé une procédure pour faire une concession et une mise à disposition du mobilier urbain d'information municipale et d'affichage publicitaire. L'avis de publication a été publié au BOAMP le 7 décembre. Les candidats avaient ensuite jusqu'au 17 janvier pour répondre. Deux sociétés seulement ont répondu, la société Philippe Vediaud Publicité et JCDecaux, mais JCDecaux n'a pas transmis de réelle candidature puisque cette société a juste envoyé un courrier indiquant qu'elle n'irait pas plus loin dans sa démarche.

De ce fait, la commission de délégation de service public s'est réunie le 1^{er} février et a admis la candidature de la société Vediaud, qui était conforme, et a autorisé les services à entrer en négociation. À cette occasion de cette négociation, certaines précisions ont été demandées au candidat, notamment sur le délai d'intervention pour la maintenance et sur la prise en charge de l'application de signalement TellMyCity de la commune. La société Vediaud a répondu favorablement le 15 mai.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec la société Vediaud le prochain contrat de concession de service d'affichage publicitaire, d'une durée de 13 ans.

Arrivée de Mme ENGUERRAND (20 h 03).

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Déclassement et échange d'emprises avec la résidence Sannois Soleil**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Cette délibération concerne le déclassement des terrains sur lesquels a été construite, dans les années 1980, la résidence Sannois Soleil. À l'époque, les pratiques étaient différentes puisque des bâtiments étaient construits sur des terrains qui appartenaient ensuite à la commune, laquelle se retrouvait en charge du fonctionnement, de l'entretien des espaces verts et de la propreté.

Depuis qu'il est aux fonctions, M. le Maire n'a cessé de rencontrer les résidents de Sannois Soleil en leur proposant un échange de bons procédés consistant à leur céder le terrain, de 5 482 m², à l'euro symbolique, à charge pour eux de le résidentialiser et, après, de l'entretenir.

Arrivée de M. LEGUEIL (20 h 05).

Or, ces terrains ne sont pas des passages publics. C'était donc une aberration de les avoir en espaces publics. Dix après – il faut du temps en politique –, la résidence est sur le point de se prononcer, au cours d'une assemblée générale, en faveur de cet échange, charge à elle de résidentialiser. La Ville cède donc, pour un euro symbolique, 5 482 m², reprend 18 m² de trottoirs publics qui leur appartiennent pourtant en propre et conserve les parkings jouxtant la résidence, qui resteront espaces publics.

L'avis des Domaines a été sollicité et ceux-ci ont fixé l'échange à 200 000 euros. Cependant, comme la Ville n'aura plus en charge le fonctionnement et pourra ainsi réaliser des économies sur ce territoire, la décision a été prise d'effectuer la cession à l'euro symbolique.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'acter le déclassement de ces terrains et d'autoriser M. le Maire, auprès du notaire, à acter la cession à un euro symbolique.

Pour les 2 délibérations :

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Cession d'un délaissé de voirie – Rue Jean Roblin**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Par cette délibération, la Ville cède un délaissé de voirie devenu un véritable dépotoir. Les propriétaires jouxtant ce terrain ont fait savoir qu'ils en avaient assez de cette situation et ont proposé de racheter ce terrain de 75 m² situé Jean Roblin. Ce terrain sera vendu 6 450 euros. Cette cession permettra d'embellir la rue Jean Roblin.

M. le Maire observe qu'un propriétaire sera heureux et pourra entretenir ce terrain, et cela enlèvera une épine du pied à la Ville. En l'absence de questions, il procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Autorisation donnée à M. le Maire de déposer un permis de démolir – 16-20 rue Antoine de Saint-Exupéry**

RAPPORTEUR : M. BOISCO

Dans le cadre du projet Anru, qui prévoit de rénover le quartier des Carreaux-Fleuris et la résidence du Bas des Aulnaies, pour un budget de 35 millions d'euros, dont 5 millions pour la Ville, des aménagements extérieurs de la résidence du Bas des Aulnaies seront réalisés, avec notamment un mail paysager qui connaîtra également quelques aménagements.

Trois pavillons étaient vraiment enclavés dans la résidence du Bas des Aulnaies. Ils ont été acquis et seront démolis durant l'été. Le terrain de ces pavillons servira, dans un premier temps, de parking provisoire, avant d'être utilisé, dans un second temps, pour le mail paysager. En effet, les différents travaux qui auront lieu dans cette résidence vont engendrer des pertes de stationnement. De ce fait, il est nécessaire de recréer du stationnement provisoire afin que les habitants de ces résidences aient le moins de problèmes possible pour stationner quand ils rentrent chez eux.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir portant sur les parcelles AD 726, AD 727 et AD 553.

Mme JACQUET-LÉGER remarque que le vrai sujet n'est pas tant la question du permis de démolir que celle de tout l'aménagement du quartier. Certes, quelques stationnements provisoires vont être créés, mais, à terme, ce sont des stationnements définitifs qui seront détruits par la construction des immeubles et des logements qui vont être construits. Mme JACQUET-LÉGER fait part de la profonde insatisfaction de nombreux habitants du quartier, qui ne sont pas du tout rassurés par ce qui va être fait. Il est en effet proposé, à terme, de créer un parc à la place de ces habitations. Or, ce n'est pas le choix des habitants, qui craignent que cela n'apporte des nuisances. Mme JACQUET-LÉGER constate que ce projet n'est pas à leur goût des habitants et se demande à qui il convient en réalité. Il aurait logique qu'ait lieu une concertation participative des habitants, mais celle-ci n'a pas vraiment été faite, ce que regrettent les habitants du quartier.

De ce fait, Mme JACQUET-LÉGER indique qu'elle s'abstiendra sur ce vote car, si elle pense vraiment qu'il faut réaménager ce quartier, qui en a besoin, ce qui est envisagé n'est pas satisfaisant.

Arrivée de M. PONCHEL (20 h 11).

M. BOISCO répond que différents travaux vont être réalisés. À chaque fois, les services de la Ville vont créer du stationnement provisoire pour éviter, durant les phases de travaux, des désagréments aux habitants. À la fin des travaux, les habitants retrouveront un stationnement équivalent. En outre, les voitures ventouses occupent 10 % des places de stationnement public. Un travail est donc à faire à ce sujet afin de récupérer ces places.

S'agissant de la concertation avec les habitants, M. BOISCO explique qu'une animation a eu lieu en bas d'immeuble, il y a dix jours, pour que les habitants choisissent, parmi les trois mails paysagers proposés, celui qu'ils préféreraient. Des marches sont également organisées avec les habitants : le lendemain aux Carreaux-Fleuris, et le lundi suivant pour la résidence du Bas des Aulnaies. La concertation existe donc.

Mme JACQUET-LÉGER remarque que seuls 10 habitants étaient présents, que deux projets ont été présentés et que les votes n'ont pas été dépouillés sur place. Elle prend note – et ce sera noté au PV – qu'il y aura un nombre de parkings équivalents.

M. le Maire rappelle que le projet NPNRU est assez vaste, avec un budget de 35 millions d'euros. Il se fait évidemment avec l'aval du Conseil municipal et de la majorité municipale, sous l'égide de l'État, qui a ses propres exigences, notamment celle de construire des

logements privés pour rééquilibrer socialement ces quartiers, qui sont sociologiquement constitués essentiellement de logements sociaux. M. le Maire dit bien connaître le quartier pour y avoir été instituteur et directeur d'école. Il a souvent visité la cité du Bas des Aulnaies, et il en connaît bien les habitants. Or ceux-ci, notamment pour la petite enfance, aiment bien avoir le regard sur leurs enfants. Avant ce mail central, ils ne l'avaient pas puisque les enfants jouaient derrière les immeubles. Grâce au mail central, ils pourront avoir la vue sur leurs enfants.

Par ailleurs, une résidentialisation va être opérée, ce qui permettra de savoir qui fait quoi. Aujourd'hui, au Bas des Aulnaies, personne ne sait pas si c'est la Ville ou Logirep qui entretient les espaces verts. Là, ce sera clair : d'un côté, il y aura Logirep ; de l'autre côté, il y aura la Ville. Comme M. le Maire l'a toujours dit aux habitants, le temps des travaux, dans des projets de cette envergure, engendre forcément des difficultés, et il ne doute pas que les gens qui viendront dans la future bataille démocratique se gorgeront de ces difficultés. Toutefois, il se rappelle qu'à chaque fois qu'il passait dans le quartier, les habitants, quasiment à chaque étage, se plaignaient que rien ne soit fait pour eux, ce qui n'était pas faux puisque cela faisait des dizaines d'années que rien ne se faisait au Bas des Aulnaies. Les choses ont changé depuis dix ans, avec notamment une école Gambetta remarquable et une cour extraordinaire.

M. le Maire indique avoir visité les enfants récemment en distribuant les trousseaux et les calculettes aux CM2 avec Marie-Claude BRULÉ. Dans cette école, ceux-ci sont plus sereins qu'ailleurs, parce qu'ils ont la plus belle cour du Val-d'Oise. Cela compte. M. le Maire liste ce qui a changé :

- une nouvelle école Gambetta ;*
- une nouvelle cour ;*
- une nouvelle école maternelle ;*
- un nouveau restaurant scolaire ;*
- un nouvel accueil de loisirs ;*
- pas loin, pour les ados, le stade Coutif, ouvert sept jours sur sept ;*
- la réhabilitation du Bas des Aulnaies remarquable, menée par Logirep.*

Tout cela a été fait en dix ans. Ce bilan sera contesté, mais l'action en faveur des habitants est incontestable.

M. le Maire procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

3 abstentions :

Mme SAIDI

M. LAMARCHE

Mme JACQUET LÉGER

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Lancement d'une déclaration d'utilité publique pour le projet d'aménagement du cœur de ville**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Cette délibération est historique. Voilà une bonne trentaine d'années, la Ville a lancé la requalification du centre-ville par la Zac Keiser – à l'époque, c'était le Dr CANCELIER qui était maire, puis cela a été poursuivi par Yanick PATERNOTTE avec son équipe –, ce qui donne des magasins et des commerces de grande qualité : *La Pelle et la Toque, Le Moulin à café, Krys*. L'idée de l'équipe de l'époque était de poursuivre cette réhabilitation, ce qui a mené au rachat de locaux (*Angelo*, la maison Terrazas).

Lorsque l'équipe actuelle est arrivée aux responsabilités, elle a redonné un coup de fouet à cette réhabilitation du Cœur de ville, en faisant même un vote pour que les habitants choisissent son esprit, c'est-à-dire soit une place en profondeur, soit une place en quinconce, portée sur le square Jean-Mermoz. Ce projet donnera 900 m² de commerces ; la Ville sera propriétaire des murs.

M. le Maire observe que certaines politiques n'appartenaient pas à la Ville il y a 50 ans, mais aujourd'hui, il convient de prendre en charge la politique commerciale en devenant propriétaire des murs, comme cela sera visible dans le petit bilan des acquisitions et des cessions qui sera fait un peu plus tard durant le conseil.

Pour poser la première pierre de ce très beau projet, il s'agit aujourd'hui de lancer la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) auprès de la préfecture, laquelle permettra à la Ville, à terme, de racheter tous les locaux et propriétés qui ne lui appartiennent pas. Le rachat se fera par l'Epfi (Établissement public foncier d'Île-de-France). La Ville sera ensuite en mesure de reprendre la propriété, ou bien l'Epfi cédera ces propriétés à des promoteurs qui pourront œuvrer sur ce Cœur de ville.

M. le Maire est très fier de cette délibération car le Cœur de ville est la certitude que Sannois prend de la valeur, qu'elle est attractive, recherchée et qu'elle va, en son temps, retrouver une véritable animation commerciale. Ce Cœur de ville va faire écho au centre Cyrano et aux commerces déjà existants, et M. le Maire a hâte d'œuvrer à ce sujet.

Au niveau de la temporalité, la première pierre de ce Cœur de ville devrait pouvoir être posée à la fin de l'année 2027. Après, en fonction des choix de construction (par tranche ou pas), la livraison pourrait se faire soit dans les deux ans-deux ans et demi ou les quatre ans qui viennent.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le périmètre de la DUP (le plan présente uniquement les propriétés que la Ville ne possède pas) ;
- d'approuver la mise en œuvre de la procédure au bénéfice de l'Epfi ;
- de solliciter l'arrêté de DUP et l'arrêté de cessibilité du projet du Cœur de ville auprès de l'État et auprès de la préfecture ;
- de demander en préalable l'ouverture d'une enquête d'utilité publique auprès de la DUP et d'une enquête parcellaire portant sur l'expropriation des terrains situés sur le secteur du Cœur de ville.

Mme JACQUET-LÉGER s'enquiert si les propriétaires des parcelles convoitées ont été suffisamment approchés et informés. En effet, l'expropriation n'est pas une démarche souhaitable. Il s'agit en effet de Sannoisiens, dont certains résidents là depuis des décennies. La négociation devrait toujours rester la voie et le choix d'une démarche constructive, dans les deux sens du terme. Pour Mme JACQUET-LÉGER, il y a à redire tant dans le fond que dans la forme. Si le projet en soi, un cœur de ville, est bien sûr intéressant, le manque réel de participation des citoyens est encore à questionner par rapport à ce projet peu satisfaisant et qui stagne depuis dix ans.

M. le Maire convient que la négociation est plus intéressante, mais constate que les propriétaires se voient toujours plus riches qu'ils ne le sont. Négocier à des prix faramineux

n'est pas bon pour les finances publiques. D'autre part, ce cœur de ville est attendu depuis 1990, c'est-à-dire 34 ans. La majorité municipale l'attend quant à elle depuis dix ans, parce que c'est un projet mené tous ensemble pour donner à Sannois l'attractivité qui fait d'elle une ville enviée dans l'environnement.

Plutôt que d'attendre les calendes grecques pour creuser ce cœur de ville, il est possible d'avoir une volonté politique, comme c'est le cas pour le Maire de Sannois et sa majorité municipale. Et parfois, cela nécessite de bousculer un peu les événements. Il ne s'agit pas de spolier les propriétaires, d'autant qu'il y aura une évaluation par les Domaines, mais de se mettre en position de force pour ne pas faire sombrer les finances de la Ville, car si ce Cœur de ville va rapporter à la ville d'un point de vue qualitatif, il va représenter des coûts d'un point de vue financier : pour la voirie, pour les espaces verts et sans doute pour le stationnement. Les coûts seront énormes, il faut donc être sérieux pour ne pas plomber les finances de la Ville. Tout maire qui se projette dans ce genre d'actions utilise la déclaration d'utilité publique, que ce soit pour un cœur de ville ou une école. Ainsi, s'il est question, un jour, de faire une école dans un quartier, il faudra utiliser une DUP parce que cela amènera peut-être à bousculer, ici ou là, quelques propriétaires. C'est logique.

S'agissant des propriétaires anciens qui sont concernés, M. le Maire assure que ceux-ci connaissent le projet. La preuve en est que les Sannoisiens ont voté pour un choix de projet. Donc, tout le monde est au courant. Les propriétaires ont été approchés et certains ont d'ailleurs accepté de vendre à l'amiable. Avec la DUP, peut-être que certains propriétaires récalcitrants se rangeront à l'idée qu'une bonne négociation vaut mieux qu'une obligation. M. le Maire se dit certain d'arriver à ses fins, et indique que les services sont encore plus optimistes que lui. En effet, alors qu'il envisageait une date de livraison pour début 2028, ceux-ci lui ont dit qu'il serait possible d'aller plus vite avec une bonne négociation. Il le souhaite, car Sannois a absolument besoin de ce cœur de ville, pour faire respirer son commerce et le dynamiser. Elle a besoin de ces printemps où il sera possible de prendre un pot près du square Jean-Mermoz, de ces hivers où l'on pourra aller se réchauffer dans un restaurant. Elle a besoin d'avoir du commerce de bouche. Elle a besoin que les politiques prennent leurs responsabilités, et la majorité municipale va prendre ses responsabilités en faisant que la Ville devienne propriétaire des murs, ce qui lui permettra de choisir ses commerçants, ses restaurateurs, sa symphonie commerciale.

M. le Maire conclut en disant à son équipe qu'elle peut en être fière, puis il procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

5 abstentions :

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

Mme CHRISTIN

Mme JACQUET LÉGER

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Rapport relatif à l'artificialisation des sols**

RAPPORTEUR : M. PURGAL

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de cinq terrains de football par heure, un terrain de football représentant environ 6 000 m². Ces espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés pour de l'habitat, de l'activité ou bien des infrastructures routières, ferroviaires. Les conséquences sont écologiques, mais aussi socio-économiques. C'est donc pour la préservation de ces espaces naturels, agricoles et forestiers que la loi Climat et Résilience a été promulguée en août 2021 en fixant l'ambitieux objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050, et un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Par ailleurs, cette loi impose aux collectivités dotées d'un plan local d'urbanisme d'établir un rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière. De plus – et c'est l'objet de cette délibération –, le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de cette loi, soit avant août de cette même année. Pour le premier rapport concernant Sannois, les résultats portent sur les années 2021 et 2022, les données 2023 n'étant pas disponibles à ce jour. Elles le seront à la fin de cette année.

Pour Sannois, la consommation de ces sols pour la décennie 2011-2021 représente 1,6 ha, qui est donc la valeur de référence. L'objectif pour la décennie à venir est donc de réduire cette consommation à 0,8 ha. Selon ce rapport, sur 2021 et 2022, seul 0,03 ha a été consommé, soit 3 a ou bien 300 m². Ceci est très minime. Il conviendra de rester attentif à ce que la commune ne consomme pas plus de 0,77 ha sur les huit prochaines années.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport relatif à l'artificialisation des sols pour la période 2021-2024.

M. le Maire remarque que la Ville a consommé 3/80^e de ses possibilités et demande si quelqu'un a une question à formuler.

Si Mme JACQUET-LÉGER trouve que la démarche de zéro artificialisation est une très bonne chose, elle ne partage pas pour autant la satisfaction de M. PURGAL quant à la consommation de ces espaces par la Ville. Pour elle, ce n'est pas la bonne politique à avoir. Elle suggère, plutôt que de viser le zéro artificialisation, d'avoir une politique encore plus volontariste axée sur la déminéralisation, d'autant qu'en page 5 du rapport, la consommation de ces espaces entre 2014 et 2021 montre une courbe croissante. Sannois peut donc mieux faire.

Mme JACQUET-LÉGER propose de réfléchir à ce que souhaitent réellement les Sannoisiens, à savoir qu'il y ait plus d'espaces verts, peut-être la création d'un nouveau, plus d'espaces déminéralisés, où l'eau de pluie pourrait s'écouler librement et remplir les nappes phréatiques, peut-être en déminéralisant tous les parkings qui existent. Ce ne sont pas les projets qui manquent. Elle juge que suivre les indications de l'État est un minimum, mais qu'il serait possible de mieux faire.

M. PURGAL répond que plusieurs projets ont été menés en ce sens par le passé, entre autres de la végétalisation de places de parking à différents endroits de la ville, certes sur de petites surfaces, mais ce sont les petites surfaces mises bout à bout qui font que les surfaces augmentent. La Ville a aussi pour objectif de travailler sur ces sujets vis-à-vis des projets évoqués. Cela est pris en compte, y compris des projets sur de futurs travaux concernant de la végétalisation, exactement dans le sens que Mme JACQUET-LÉGER indique.

M. le Maire rappelle que des terrains ont été achetés, quelques années plus tôt, dans le quartier Pasteur pour créer le Jardin des émotions, lequel est magnifique ; les promeneurs ont l'impression d'être à la campagne. Dernièrement, un repas champêtre très sympathique s'y est tenu, sous l'égide de Sylvie QUEYRAT-MAUGIN, avec les conseils de quartier. L'objectif est de poursuivre le travail commencé. Sannois est une ville attractive et qui se modernise. Les gens veulent venir habiter à Sannois.

Par ailleurs, le besoin de logements fait que la Ville a aussi une obligation de construire. C'est bien beau de se parer de la vertu écologique, mais encore faut-il être cohérent. M. le Maire rappelle que la loi Alur était portée par des écologistes, dont l'objectif était de cesser d'empiéter sur les terrains agricoles pour construire en hauteur, près des gares dans les villes. Cette loi s'impose à la Ville.

M. le Maire juge que sa majorité a fait une politique intelligente de la construction en ne construisant que sur les boulevards et les rues proches des boulevards et en créant des espaces verts, dont le Jardin des émotions est le plus bel exemple. L'objectif est de continuer.

M. le Maire ironise sur les fake news qui ont pu circuler, notamment qu'il y aurait un projet de construction au square Jean-Mermoz, alors que ce square a été classé en zone naturelle.

Il constate que, sans le savoir, sa majorité a mené une politique relativement écologique, qui est toujours à améliorer. Elle a remis des arbres le long du boulevard Gambetta et du boulevard de Gaulle, dans la cour de l'école Gambetta, avec une superbe forêt Miyawaki que

M. le Maire invite les élus à aller voir car elle est magnifique. Autrement dit, son équipe est allée au-delà de ses objectifs. Toutefois, il est d'accord avec Mme JACQUET-LÉGER quant au fait qu'il faut faire plus, et cela se fera avec cette belle équipe, qui a un cap et qui le tient, sans en dériver. Cela se fera dans les années à venir puisque, de toute façon, le Cœur de ville se fera avec un architecte environnemental, comme cela avait déjà été le cas lors du travail sur la voirie, près de l'église. M. le Maire invite à faire confiance à sa majorité, qui a bien cette notion en tête. Celle-ci tiendra ce cap, qui sera verdoyant.

M. le Maire procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

4 abstentions :

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

Mme CHRISTIN

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Bilan des cessions et acquisitions 2023**

RAPPORTEUR : M. JAMET

S'agissant des acquisitions et des cessions réalisées, la Ville a acquis, ainsi que cela a été exposé dans une délibération précédente, trois pavillons pour faire un espace vert au creux de la résidence du Bas des Aulnaies. Elle a aussi acquis les murs d'un commerce pour dynamiser le commerce. Aujourd'hui, Sannois a un commerce, *Imaginarium*, à nul autre pareil et qui n'aurait jamais pu exister s'il avait été loué par un propriétaire lambda. Mais comme il est

loué par les Sannoisiens, c'est-à-dire la puissance communale, il est loué avec un tout petit loyer qui lui permet d'exister.

Le fonds de la boucherie – puisque la Ville n'a pas les murs – a été vendu à l'euro symbolique. Une parcelle de terrain communal de 104 m², dont la Ville n'avait pas l'utilité, a été vendue à un *quidam* pour 18 000 euros et celui-ci en a fait son jardin.

Accord du Conseil à l'unanimité

3 abstentions :

Mme SAIDI

M. LAMARCHE

Mme JACQUET LÉGER

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Contrat entre la Ville et la Communauté d'agglomération du Val Parisis pour l'accueil de l'événement le goût du terroir 2024**

RAPPORTEUR : M. PERRET

La candidature de la Ville de Sannois a été retenue par l'agglomération du Val Parisis pour accueillir son événement annuel « Le goût du terroir ». Cet événement regroupe de nombreux artisans et producteurs de l'agglomération autour des arts de la table. Le contrat prévoit la mise à disposition à titre gracieux du domaine public et la mise à disposition de personnel communal pour mener à bien l'organisation de cet événement. En contrepartie, la Communauté d'agglomération du Val Parisis assure la sélection des exposants et leur installation le jour de l'événement. Les stands sont gratuits et permettent aux artisans et producteurs du Val Parisis de se faire connaître. Cet événement permet également d'attirer une population non sannoisienne et qui ne côtoie pas la commune en temps normal.

Il est demandé au membre du Conseil municipal d'approuver le présent contrat entre la Ville et la Communauté d'agglomération pour l'accueil de l'événement « Le goût du terroir 2024 », et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE – Convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la commune de Sannois**

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

M. le Maire observe que Mme CAPBLANC va expliquer la gestion en flux, qu'elle est la seule à comprendre.

Le logement social est à l'heure actuelle géré par la gestion en stock, c'est-à-dire que chaque réservataire (la Ville, Action Logement et la préfecture) détient, en contrepartie de terrains, de garanties d'emprunt, etc., une quote-part d'un stock de logements identifiés. À l'heure actuelle, la Ville a un stock de logements, par exemple chez Erigere, sur une certaine résidence, en identifiant des T2, des T3, des T4, avec un type de financement particulier. Ces logements sont donc dédiés à la Ville sur la durée de l'emprunt que celle-ci garantit.

Or, suite à l'obligation de gestion en flux prévue par la loi du 28 novembre 2018, chaque réservataire va donc désormais avoir une vision différente des logements sur lesquels il aura la possibilité de positionner des candidats. Par exemple, l'Aorif a proposé deux formules :

- Le flux annuel de logements peut être exprimé en pourcentage. Ainsi, si le flux annuel de logement était de 20 %, pourcentage qui correspond à ce à quoi la Ville a droit, celle-ci disposera de 20 % du flux de logements libérés et mis en location sur une année. Cela ne représentera pas un grand changement, à part le fait qu'il n'y aura plus d'identification précise du logement, puisque ce sera sur le contingent global du bailleur.
- Le flux annuel peut être calculé en droit de tirage unique. Par exemple, la Ville a 100 logements qui sont en réservation chez Erigere. La durée d'emprunt est de dix ans et la Ville a donc, *a priori*, dix droits de tirage, qui seront modérés en fonction du taux de rotation du logement, sachant qu'un T2, en général, se libère assez rapidement : au bout de trois ou quatre ans, les gens évoluent. Les T3 tournent un peu moins vite et les T4 encore moins.

Chaque bailleur doit transmettre aux collectivités une convention triennale. Cinq des bailleurs de la Ville (1 001 vies Habitat, l'Opac de l'Oise, CDC Habitat, Erigere et Logirep) ont fait parvenir leurs conventions respectives de gestion en flux, négociées sur une période de trois ans.

- 1 001 vies Habitat a retenu la règle du pourcentage. La Ville aura donc 19,60 % du flux annuel de logements.
- L'Opac de l'Oise propose, sur la durée de la convention de trois ans, 14 droits uniques, soit une moyenne d'un logement sur la durée de la convention. C'est là que joue le taux de rotation évoqué précédemment.
- CDC Habitat propose 20 % de flux prévisionnel annuel de logements libérés.
- Erigere, qui est le plus gros bailleur sur la ville au niveau des logements sociaux, propose, sur la durée de la convention 12 logements destinés à la Ville annuellement.
- Logirep propose environ deux logements destinés à la Ville annuellement.

Il s'agit d'une méthode qui va être mise en test. Il faudra effectivement suivre si le bailleur met bien à disposition un nombre de logements cohérent par rapport aux attentes, avec une régularisation d'une année à l'autre si ce n'est pas le cas. L'avantage est que, dans le cas d'une famille pour laquelle il y aurait absolument besoin d'un T5 en rez-de-chaussée, du fait d'un problème de handicap, il est possible de demander au bailleur que le prochain T5 en rez-de-chaussée soit réservé à la Ville. C'est donc à l'avantage de la Ville par rapport à ce que proposent Action Logement et la Préfecture, à titre de droits de tirage pour eux les fois suivantes.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ces cinq conventions bilatérales et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à les signer.

Mme JACQUET-LÉGER invite Mme CAPBLANC, puisqu'elle est la seule à comprendre la gestion en flux plutôt que la gestion en stock, à s'exprimer un peu plus sur cette loi qui est en

train de passer. Elle espère que celle-ci partagera la même analyse qu'elle, en fait. En effet, il lui semble que, pour les Sannoisiens, cela va entraîner quelques problématiques. Elle pointe ainsi que pour 1 001 vies Habitat, la convention ne donne lieu qu'à deux logements sur trois ans, parce que le calcul se base sur des statistiques très basses, du fait qu'actuellement, très peu de logements restent disponibles. Mme JACQUET-LÉGER souligne qu'il n'est pas dit que cela sera toujours le cas plus tard. Par ailleurs, comme Mme CAPBLANC l'a fait remarquer, il n'est pas possible de savoir le type de logements que la Ville pourra espérer. Sans doute, des T2 vont se libérer, mais ce dont les familles sannoisiennes ont vraiment besoin, c'est de T4, voire de T5. Or, la Ville n'aura aucune visibilité là-dessus. Par ailleurs, la Ville pouvait avoir dans son contingent des logements en accessibilité ou en rez-de-chaussée. Or, là encore, elle n'aura plus de visibilité ou de possibilité de décision.

Mme JACQUET-LÉGER constate que cette loi enlève finalement le peu de capacité de décision sur le logement qu'avait la Ville, et elle se dit inquiète de cela. Il ne lui semble pas, en effet, que les choses aillent dans le sens d'une meilleure gestion du logement pour les Sannoisiens.

Mme CAPBLANC remarque que, pour 1 0001 vies Habitat, deux logements sur trois ans, c'est beaucoup parce que la Ville n'a en réalité quasiment plus de stock avec ce bailleur. Les stocks qui existent encore et qui tournent sont chez CDC Habitat, le Moulin vert – dont la convention sera signée d'ici à la rentrée –, Erigère, Logirep et Hauts-de-Seine Habitat, qui est un nouveau bailleur qui s'est installé sur le programme de l'Église. La raison pour laquelle la Ville a très peu de logements, c'est parce qu'elle n'a quasiment plus de possibilités de positionner des candidats sur ces logements. Les durées d'emprunt sont révoquées.

Mme CAPBLANC est tout à fait d'accord avec Mme JACQUET-LÉGER quand celle-ci dit que la Ville a besoin de logements pour les familles. Elle indique recevoir régulièrement, lors de ses permanences logements, des demandes de familles un peu désespérées. Le problème est que cela concerne tous les types de logements : T2, T3, T4, sachant qu'elle n'a vu passer, durant les six ou sept ans où elle a eu à gérer la délégation logement, que trois T5 et T6.

Elle évoque, par ailleurs, une autre difficulté, qui est que les T4 qui se construisent aujourd'hui sont sur de petites superficies. Auparavant, les chambres étaient relativement grandes dans les T4, mais ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. La Ville a besoin de tout. Mme CAPBLANC observe que si M. HEURFIN était là, il dirait sans doute, à raison, que la Ville manque de logements sociaux. Sannois joue le jeu du logement social, puisque la loi impose 25 % et qu'elle est à plus de 29 %, malgré les projets privés réalisés sur la Ville, mais il n'est pas possible de n'avoir que du logement social sur la Ville.

Il y a environ 1 200 demandeurs de logements à Sannois et il est possible, dans les années standards, de reloger 25 familles. Il y a la part d'Action Logement et celle de la préfecture, mais c'est très peu. Au niveau des T4, cela forme des goulots d'étranglement parce que depuis quatre ou cinq ans, les gens ne sortent plus du logement social. Les passerelles qui fonctionnaient dans le passé ne marchent plus. Mme CAPBLANC souligne que les personnes qui font des demandes de logements sociaux n'ont pas toutes des difficultés financières, et que du logement locatif intermédiaire arrive sur la Ville. De même, avec le projet, au niveau du NPNRU, de l'accession sociale aux Carreaux-Fleuris, les accédants pourront avoir un prix autour de 3 500 euros/m², avec une prime accordée par l'État de 10 000 euros par famille, qui pourra peut-être leur mettre le pied à l'étrier en faisant face aux frais de notaire, etc. Certes, la situation est contrainte, mais il n'est pas possible de faire mieux.

Personne n'est satisfait de cette loi et personne n'a de visibilité, comme Mme CAPBLANC a pu s'en apercevoir lors de séminaires de travail sur le sujet. Toutefois, c'est la loi et il faut bien l'appliquer. Il n'est pas possible de savoir à l'avance le type de logement qui sera

récupéré ni le type de financement, etc. L'incertitude est aussi grande parce que quand les logements se libèrent, l'information n'est communiquée qu'au dernier moment, quand la famille occupante donne son congé. La Ville sait qu'elle a peut-être un T4 en rez-de-chaussée, en financement PLAI, c'est-à-dire pour des revenus modestes. L'identification n'est pas très claire et c'est le bailleur qui la connaît. Ce n'est pas possible de faire de plan d'avenir ainsi, puisque la décision de la famille de quitter ou non le logement qu'elle occupe aujourd'hui n'est pas connue. La situation est effectivement difficile, et cette nouvelle méthode ne va pas aider.

Mme CAPBLANC pense, comme M. le Maire l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, que l'État a fait de la communication en disant qu'il allait remettre le pouvoir d'attribution aux mains du maire. C'est aussi la conclusion à laquelle était parvenu le sénateur Daniel FARGEOT, avec qui elle en a discuté. Ce qu'il faudrait, c'est qu'au moins sur les premiers peuplements, le maire qui joue le jeu de construire du logement social puisse avoir la main sur l'intégralité. En général, cela se fait avec la préfecture, mais pas du tout avec Action Logement.

Mme CAPBLANC juge en outre que sur les Dalo préfecture, la ville qui joue le jeu du logement social devrait voir les Dalo de la commune privilégiés par rapport à des Dalo de l'extérieur.

Comme Mme CAPBLANC a été très complète sur le sujet, M. le Maire indique qu'il ne s'exprimera pas sur le sujet, même s'il aurait bien des choses à en dire.

Mme JACQUET-LÉGER souligne qu'il faudrait, pour reprendre la main, une volonté politique très forte, peut-être en commençant par ne pas voter pour, pour voir ce qui se passerait. Elle n'est pas cependant pas naïve et elle pense que l'État obligerait les Villes. Toutefois, cela pourrait être une bonne solution pour expliquer que cette politique ne correspond pas aux habitants de Sannois. Il faut pouvoir le dire plutôt que de suivre.

Mme CAPBLANC indique que tout le monde a traîné des pieds au niveau de l'Agglomération. La loi est passée depuis 2018 et ce n'est que mi-2024 que les délibérations passent, parce qu'effectivement, l'État reprend la main sur tous les logements si les Villes ne signent pas les conventions en flux.

M. le Maire remarque que la France a besoin de réformes structurelles en tout : pour la santé, pour l'école, pour le logement. Le pays souffre de ce que, depuis dix ans, il n'y ait pas eu de débat, ni en 2017, ni en 2022. Et quand débat il y a, il est pollué par des adjectifs qui n'ont pas de sens. M. le Maire engage tous ceux qui sont autour de la table à débattre sans avoir les frontières complètement fermées et de voir si la possibilité de faire avancer structurellement les choses existe.

Il rappelle que le 1^{er} juillet 2023, au lendemain des émeutes, il avait été interviewé sur France Inter, où il avait dit que vu l'état du pays, il fallait que le Président prenne la décision de dissoudre, mais qu'avant cela, il devait parler au peuple en annonçant qu'il ferait un gouvernement d'union, avec des objectifs clairs :

- recouvrer une part de souveraineté, ce qui est important pour la justice ;*
- remettre l'école de la République, celle du mérite, celle du talent, celle de l'effort.*

Là, le Président serait sorti grandi. Aujourd'hui, il dissout dans un maelstrom extraordinaire où encore, quand il y a un débat, les gens s'apostrophent avec des adjectifs qui n'ont aucun sens.

M. le Maire engage la majorité municipale, diverse, et l'opposition à arrêter de s'admonester avec ces adjectifs qui n'ont aucun sens et à travailler ensemble pour voir comment ce pays

peut se relever, car il a des atouts exceptionnels. Comme il l'a dit précédemment, avec Marie-Claude BRULÉ, il rencontre la jeunesse, les enfants. Ceux-ci sont formidables. Il y a simplement un manque de structure, ici pour le logement, pour le reste, c'est pareil. Au lieu de dire qu'on ne va pas voter parce que ceci ou cela, il faut débattre, et puis, ensuite, aux élections, il faut s'unir, sans œillère ni apostrophe, pour travailler pour le pays, uniquement avec le sens de l'intérêt général et avec un cap : la dynamisation et la brillance de la France, qui est un pays extraordinaire, et de son peuple, qui ne demande qu'à travailler et à s'unir. M. le Maire évoque également la laïcité, sur laquelle il faut travailler parce que c'est nécessaire : c'est l'identité de la France, son ADN. En France, on ne se distingue que par l'excellence, pas par l'appartenance. C'est ce qu'il faut porter, tous ensemble, de droite comme de gauche.

M. le Maire procède au vote.

Pour les 5 délibérations :

Accord du Conseil à l'unanimité

3 abstentions :

Mme SAIDI

M. LAMARCHE

Mme JACQUET LÉGER

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapport annuel de la politique de la Ville 2023 – Approbation**

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

La politique de la ville permet la mise en place d'actions qui visent la réduction d'inégalités existant au sein des QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) et par rapport à leurs unités urbaines. Le revenu médian à Sannois est de 23 400 euros/an, quand il n'est que de 13 500 euros sur le quartier politique de la ville Bas des Aulnaies-Carreux-Fleuris-Fontaine Bertin. Et les revenus peuvent être encore très nettement inférieurs s'il est question d'une famille qui vit avec le RSA.

Plusieurs leviers financiers sont disponibles :

- la dotation de solidarité urbaine, versée par l'État aux communes qui sont démunies au regard de toutes les dépenses auxquelles elles doivent faire face ;
- la dotation de solidarité communautaire, dans une logique similaire mais au niveau de l'Agglomération ;
- l'abattement TFPB accordé aux bailleurs sociaux en QPV contre des actions mises en œuvre pour leurs locataires ;
- les subventions récupérées au travers d'appels à projets (quartiers d'été, Clas etc.).

L'évaluation du contrat de ville sur la période 2015 à 2023 a permis d'identifier les enjeux principaux sur le territoire, tels que le soutien à la parentalité, la réponse aux situations des jeunes en rupture éducative, l'accès aux droits, l'accès à la santé, etc.

Ainsi, en réponse à ces besoins constatés, des actions sont menées notamment au travers de l'espace social Chouchena, avec les actions menées par la référente famille autour de la parentalité, la mise en place du Clas, l'accompagnement contre la fracture numérique, les cours d'alphabétisation, les permanences du CIDFF, de l'écrivain public, du dispositif Panda avec France Services. Des actions transversales également sont menées avec la culture (MLA, EMB), les services des sports et de la jeunesse pour amener des actions culturelles et sportives au sein des quartiers. Le travail se fait de plus en plus de façon transversale : les terrasses d'été sont ainsi un bel exemple de ce travail collaboratif.

Sur le pôle jeunesse plus spécifiquement, il y a eu le déploiement, depuis septembre 2023, d'un club de prévention, l'arrivée d'un médiateur jeunesse, l'ouverture étendue au Petit Beaubourg pour apporter un espace de rencontre et de parole aux jeunes. Des actions sur les temps scolaires et extrascolaires sont menées pour prévenir les conduites à risque et la délinquance, pour développer l'esprit critique et promouvoir les valeurs citoyennes (ateliers de prévention au protoxyde d'azote, prévention contre le harcèlement avec ciné-débat, nettoyages de quartiers, qui ont pu sensibiliser de manière pérenne des jeunes au tri des déchets et à la préservation de leur cadre de vie, organisation d'événements de loisirs fédérateurs, comme un tournoi de foot interquartier, pour renforcer la cohésion sociale et limiter les rixes).

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement des premiers contrats de ville, mais également par l'élaboration d'une nouvelle génération de contrats, intitulés « Engagements quartiers 2030 ». Durant toute l'année, les communes ont mené des concertations citoyennes auprès des habitants et avec les différents participants institutionnels, afin de recueillir leurs points de vue (atouts de leur quartier, défis à relever).

Ces retours ont permis de définir cinq orientations stratégiques retenues pour l'agglomération Val Parisien pour le prochain contrat de ville. Une place importante a été donnée aux habitants et continuera à l'être au cours des années – c'est un travail collaboratif – :

- travailler à l'amélioration du cadre de vie ;
- favoriser la tranquillité publique et résidentielle ;
- porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants ;
- rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge en levant les freins existants ;
- permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits.

Ce nouveau contrat de ville sera décliné en 13 fiches actions servant de cadre général, au niveau de l'Agglomération, jusqu'en 2030, mais il pourra être modulé territoire par territoire et au fil des ans, en fonction des remontées des habitants. Ce contrat nouveau devait être signé le 25 juin. Du fait des élections prochaines, une date doit être reprogrammée.

L'année 2023, au niveau politique de la ville, a été également marquée par la signature tant attendue de la convention NPNRU, qui va permettre une reconfiguration de deux quartiers de Sannois en quartiers politiques de la ville : Bas des Aulnaies et Carreaux-Fleuris. C'est un projet global de 35 millions d'euros, dont 5 millions en reste à charge pour la ville. Les travaux vont démarrer sur les deux quartiers et vont monter en puissance au fil des mois, avec une fin visée d'ici 2026-2027.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la présentation du projet de rapport annuel 2023 de la politique de la ville.

Mme JACQUET-LÉGER constate à quel point il y a vraiment du travail à faire, y compris au niveau de la politique nationale. Elle pointe que M. le Maire, lorsqu'il parle d'unir, fait référence à une union des droites.

M. le Maire invite Mme JACQUET-LÉGER à ne pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit ou penser ce qu'il ne pense pas. Il ne parlait pas d'une union des droites pas de l'union des hommes de bonne volonté. Ceux-ci sont partout, dans tous les camps.

Mme JACQUET-LÉGER lui rappelle que c'est lui qui a invité Éric ZEMMOUR au lendemain des émeutes. C'est un fait.

M. le Maire répond qu'au lendemain des émeutes, un seul homme politique lui a téléphoné pour le féliciter. Si un ministre de la Macronie l'avait fait, il l'aurait reçu de la même façon. Il n'y a pas eu beaucoup de maires, lors des émeutes, qui sont sortis de chez eux, qui ont mis leur vie en danger et qui sont allés devant leur mairie pour la protéger. M. le Maire ne regrette qu'une chose : que d'autres ne l'aient pas fait.

Mme JACQUET-LÉGER espère que les élus n'auront pas « la gueule de bois » au lendemain du 7 juillet, parce que s'il faut une politique volontaire, elle ne pense pas qu'il faille pour autant une politique extrémiste. Ce dont les quartiers ont besoin, ce n'est pas de se trouver scindés entre un camp et l'autre.

M. le Maire indique que Mme JACQUET-LÉGER a prononcé le mot qui l'insupporte. Il explique que, dans les années 1930, Victor KLEMPERER, né en 1880, fils de rabbin et philologue, a écrit des livres sur la façon dont les nazis accrédaient la langue de mots, de suffixes, de préfixes pour faire de l'inacceptable l'acceptable. Hitler n'avait rien inventé. Celui qui a inventé cette façon de faire, c'est STALINE. Pour Joseph STALINE, tout ce qui n'était pas communiste était fasciste.

M. le Maire constate qu'aujourd'hui, à son grand regret, il se passe exactement le même phénomène. On taxe d'extrême droite, d'extrême gauche, sans jamais définir ce que c'est que l'extrême, la droite ou la gauche, ce qui fait que les mots ont perdu de leur sens. Pour lui, la gauche, c'est l'émancipation par l'école, c'est l'intelligence. C'est la connaissance pour le peuple. La gauche du gouvernement, depuis des années, a construit une école égalitariste, c'est-à-dire qu'elle a mis la médiocrité dans l'école, qu'elle a trompé son peuple et ses électeurs. La droite, notamment la droite gaulliste, c'est la souveraineté, c'est l'autorité. La droite française a confié la souveraineté à des hauts fonctionnaires européens et a étioilé toutes les autorités, du directeur de l'école au médecin, au maire. La droite a trompé ses électeurs. Et pour se sauver, de droite comme de gauche, ils inventent, comme l'avaient fait les nazis ou Joseph STALINE en leur temps, un vocabulaire, et cela marche excessivement bien.

M. le Maire invite ceux qui le taxent d'extrême droite à regarder la politique municipale : agrandissement et embellissement d'écoles, création d'un espace social, amélioration du commerce, embellissement des rues, passage de la subvention au CCAS de 2,3 millions d'euros à 3,7 millions d'euros. Or, uniquement à des fins électoralistes, M. le Maire serait d'extrême droite. Il pointe que cela n'a aucun sens. C'est juste une façon de tromper le peuple. Mais ce dernier n'est pas si bête, et il voit ce que fait l'équipe municipale. M. le Maire constate qu'il y a même eu pire, puisque ceux qui l'ont suivi ont été à leur tour taxés d'extrême droite. Il ironise sur la possibilité que Mme AUBIN ou Mme RICARD soient d'extrême droite. Pour lui, c'est ce qui va se produire dans les années à venir : des admonestations et un vocabulaire pauvre, médiocre, qui ne veut rien dire.

M. le Maire indique qu'avec son équipe, il va présenter un bilan, et mieux qu'un bilan : un projet, pour Sannois et pour les Sannoisiens. Les Sannoisiens ne sont pas bêtes. Ils savent discerner dans ce vocabulaire infâme emprunté aux nazis et au stalinisme. M. le Maire dénie à quiconque le droit d'utiliser ces méthodes nazies et staliniens, et procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – PREVENTION SPECIALISEE – Approbation de versement de la subvention 2024 relative à la mise en œuvre de la prévention spécialisée**

RAPPORTEUR : MME TROUZIER ÉVEQUE

M. le Maire ironise sur le fait que, dans le cadre de sa politique soi-disant d'extrême droite, il va être question d'approuver le versement de la subvention pour la prévention spécialisée, c'est-à-dire pour la police de proximité et pour la jeunesse.

La prévention spécialisée est une compétence du Département qui en est le principal financeur. Elle met en œuvre des actions de prévention spécialisée sur les quartiers prioritaires de Sannois. Conformément à la convention partenariale signée en 2023, la Ville de Sannois s'est engagée à participer au financement de l'association à hauteur de 20 % du coût de l'équipe de prévention, selon un budget prévisionnel validé par le Département et déduction faite des autres ressources de l'association.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2024 ont été fixées à 138 531 euros et se décomposent comme suit :

- 1 660 euros provenant des recettes comptabilisées sur le budget de l'association ;
- 109 497 euros de participation du Département ;
- 27 374 euros de participation communale.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération pour acter le versement annuel de la subvention et permettre à l'association Valdocco de poursuivre ses missions d'accompagnement du public jeune et familial.

Si Mme JACQUET-LÉGER trouve l'idée est excellente, elle regrette l'endroit d'implantation de l'équipe, qui a privé le centre Chouchena d'une possibilité d'extension nécessaire et qui avait été validée auparavant. Elle observe d'autre part que leur présence n'est peut-être pas suffisante, à ce jour, sur le territoire. Les habitants disent que l'équipe ne traverse pas les Loges et qu'ils ne connaissent pas les habitants relais des quartiers, ce qui est dommage. Pour Mme JACQUET-LÉGER, l'idée quoique bonne est encore mal ajustée.

Mme TROUZIER-ÉVÊQUE explique que l'équipe se met en place doucement puisque, dans ce domaine, le recrutement est problématique. L'équipe est pour l'instant réduite à un éducateur de prévention au lieu de deux. C'est le responsable qui, avec cet éducateur, fait le job sur la partie du territoire concernée. Toutefois, contrairement à ce qu'a pu dire Mme JACQUET-LÉGER, de nombreux jeunes approchent cette équipe, qui suit déjà des personnes. Elle est donc visible, de même que les médiateurs sociaux, dans ce quartier-là.

Accord du Conseil à l'unanimité**3 abstentions :****Mme SAIDI****M. LAMARCHE****Mme JACQUET LÉGER****Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Festival des p'tites oreilles –
Convention de partenariat avec la médiathèque intercommunale**

RAPPORTEUR : M. GORZA

La délibération relative aux P'tites Oreilles a lieu chaque année. Elle concerne cette année la 16^e édition de ce festival, qui aura lieu du 18 novembre 2024 au 1^{er} décembre. L'ensemble des équipements culturels seront mobilisés, comme chaque année, et accueilleront des propositions culturelles diverses : cinéma, ateliers, découvertes, de spectacles pour les tout-petits notamment.

Ce festival vient notamment en renfort de l'éducation artistique et culturelle, soutenue par la Ville et dont il a souvent été question en conseil municipal. À ce titre, la médiathèque intercommunale André-Cancelier, dont la compétence appartient à la Comité d'agglomération du Parisis, contribuera à ce festival pour organiser un rendez-vous des tout-petits le 20 novembre, ainsi qu'une représentation du spectacle « La Poussière du chemin » le 27 novembre 2024. Pour cela, il est prévu une convention avec cette médiathèque pour reprendre les engagements réciproques des deux parties et l'ensemble des actions portées.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ladite convention de partenariat avec cette médiathèque.

Accord du Conseil à l'unanimité**Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Convention de partenariat entre
l'académie de Versailles et la Ville de Sannois pour l'éducation artistique et culturelle**

RAPPORTEUR : M. GORZA

La délibération porte sur une convention pour développer l'éducation artistique et culturelle (EAC) qui constitue un des piliers soutenus par la Ville de Sannois. Ce label a été obtenu en janvier 2023 par la Ville, qui a obtenu le label 100 % EAC sur un total de 79 territoires désormais labellisés. Ce label, accordé pour une durée de cinq ans, a fait l'objet d'une décision conjointe du préfet et du directeur d'académie.

L'éducation artistique et culturelle représente une des priorités du mandat de la majorité municipale, avec une volonté de l'inscrire dans tous les temps de l'enfant, avec notamment une attention particulière pour les établissements situés en quartier politique de la Ville. Ce

label valorise le travail accompli par l'ensemble des acteurs de la coordination culturelle, qui se sont inscrits dans une démarche de généralisation de l'accès à l'éducation artistique et culturelle, de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, dans l'esprit d'une charte pour l'EAC.

En 2022-2023, 3 400 élèves scolarisés en maternelle et élémentaire en ont profité :

- 90 % ont profité d'une action culturelle ;
- 46 % d'entre eux ont profité d'un parcours EAC intégrant les quatre piliers de cette éducation artistique et culturelle, à savoir :
 - l'acquisition des connaissances ;
 - le rapport direct avec les œuvres, la rencontre avec des artistes ;
 - la pratique artistique ou culturelle (musicale, dessin, art de tout type, danse notamment) proprement dite ;
 - la restitution et les spectacles qui sont donnés, qui valorisent le travail effectué.

Il s'agit maintenant de proposer aux membres du Conseil municipal une convention ayant pour objectif la mise en œuvre de cette démarche concertée et mettant en cohérence des actions existantes, et notamment des modalités de financement, à travers huit items, notamment :

- renforcer la lisibilité des dispositifs et des procédures ;
- définir une ligne stratégique ;
- construire des projets artistiques conjoints ;
- engager en coordonne des financements ;
- favoriser la rencontre avec les acteurs ;
- travailler de façon concertée sur le parcours de formation de l'élève, de la maternelle au lycée ;
- favoriser la présence des œuvres dans les établissements scolaires et l'accès à un équipement de qualité ;
- inscrire l'EAC dans un continuum au sein des familles notamment.

Cette convention, d'une durée de trois ans, va s'accompagner de réunions déjà impulsées, notamment d'un comité de pilotage et d'un comité de technique pour veiller à la mise en place de l'ensemble des points précédemment énoncés.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette convention.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Fête à l'ancienne – Convention de mise à disposition du domaine public – Gratuité pour des stands d'animations – Vente – square Jean-Mermoz**

RAPPORTEUR : M. GORZA

La Fête à l'ancienne est un rendez-vous bien connu des Sannoisiens. Elle se tiendra le dimanche 15 septembre 2024, avec pour thème le médiéval. À cette occasion, la Ville autorise, comme d'habitude, la présence de stands pour l'animation et la vente de produits gustatifs, et des démonstrations de métiers anciens de 10 heures à 18 heures.

Normalement, une redevance d'occupation est demandée pour cette occupation. Néanmoins, les prestataires proposeront des temps de médiation culturelle, de la sensibilisation, de la

présentation de leurs activités, de leur savoir-faire. En échange, il est prévu de ne pas leur demander de redevance.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter ces modalités.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – CULTURE – Maison des loisirs et des arts – Activités, stages et rendez-vous – Règlement intérieur – Mise à jour**

RAPPORTEUR : M. GORZA

À compter du mois de septembre, le portail citoyen sera simplifié et nécessite la mise à jour du règlement intérieur de la Maison des loisirs et des arts (MLA), qui comprendra certains ajustements, notamment la tarification. Les modifications apportées pour cette saison 2024-2025 portent principalement sur la création d'un quotient familial simplifié, avec une réduction de 10 % accordée aux familles dont le quotient familial est compris dans les tranches 1 et 4.

Il s'agit d'une simple transposition des tranches déjà applicables au péri et extrascolaire. Cette réduction était auparavant accordée pour certains publics uniquement (étudiants, personnes de plus de 65 ans, personnes bénéficiant du RSA, personne ayant une reconnaissance MDPH, etc.) ou pour une deuxième inscription dans un même foyer ou pour une même personne.

Dans un souci de simplification et d'accessibilité renforcée à cette pratique culturelle pour les publics les plus éloignés, il a été convenu de mettre en place ce quotient familial simplifié. Cette tarification fera donc l'objet l'année prochaine de cette proposition, qui pourra évoluer ensuite, à la prochaine rentrée 2025, et pourra s'aligner sur un quotient familial tel qu'il sera appliqué par le service Enfance Jeunesse. À terme, une inscription pourra se faire pour un règlement des activités dites « ponctuelles ». Pour les activités annuelles, les règles d'inscription seront à changer.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur ce nouveau règlement et de l'approuver pour la saison 2024-2025.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – SPORT – Mise à disposition du palais des sports Jean-Claude-Bouttier pour l'association Mobile en ville**

RAPPORTEUR : MME AUBIN

L'association Mobile en ville, via son association sœur londonienne *Wheels and Wheelchairs*, organise le Brighton-Paris 2024. Une cinquantaine de personnes (PMR en fauteuil, rollers, pousseurs, équipes de soutien) ralliera Paris à la force des bras et des mollets depuis la côte sud de l'Angleterre par 24 étapes du 24 au 28 août 2024, pour se rendre au

cœur des jeux Paralympiques. L'association Mobile en ville est à la recherche d'un lieu d'hébergement pour la nuit du 27 au 28 août 2024 pour cette cinquantaine de personnes.

Les membres de l'association sont complètement autonomes. Ils ont leur matériel, leur petit-déjeuner, ils préparent tout et ils remettent la salle en état dès qu'ils la quittent, c'est-à-dire qu'ils réalisent le nettoyage des locaux. Les gymnases sont particulièrement recherchés en priorité car l'accessibilité PMR est aux normes. Ils offrent en outre de grands espaces souples et modulables, des sanitaires de groupes sur place et ils sont libres en période de vacances scolaires

De ce fait, le palais des sports Jean-Claude-Bouttier répond aux critères recherchés. En contrepartie, l'association mentionnera la Ville de Sannois, dans son plan de communication vers les médias régionaux, nationaux et les réseaux sociaux, comme site d'accueil qui a fait un bout de chemin avec l'association. C'est l'occasion également d'impliquer les Sannoisiens et de créer des moments d'échange autour du handicap et de son intégration, et d'aller ainsi au-delà des clichés. Un représentant de l'association Mobile en ville devra être désigné comme référent contact auprès de l'astreinte de la commune pendant la période d'occupation. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire, consentie à titre gracieux.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – SPORT – Terrasse d'été du 19 juillet 2024 : occupation parking Erea**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Les terrasses d'été auront lieu à destination des quartiers prioritaires de la ville. Elles s'inviteront dans les quartiers de la ville cette année en proposant des animations gratuites et accessibles à tous. Cette année, la flamme olympique passera sur environ un kilomètre sur la route de l'Ermitage aux alentours de 11 heures le 19 juillet. À cette occasion, le parking d'Erea sera utilisé pour alimenter ces terrasses d'été, qui s'ouvrent de 12 h 30 à 17 heures sur le plateau du gymnase de la tour du Mail et sur le parking devant le lycée Erea, pour des animations sportives, des ateliers créatifs, etc.

Il est demandé au membre du Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention d'occupation temporaire à titre gracieux du parking de l'Erea.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – SPORT – Tarifs fixant le coût des inscriptions et primes aux vainqueurs pour les courses pédestres « Les Foulées de Cyrano » du dimanche 13 octobre 2024**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Les Foulées de Cyrano font aussi partie du paysage sannoisien. En 2024, elles auront lieu le dimanche 13 octobre. Il y aura deux courses : de 10 km et de 5 km. La particularité, cette année, est que ces deux courses seront labellisées FFA, y compris le 5 km, ce qui est assez rare. Ces deux épreuves sont qualificatives pour les championnats de France. De surcroît, pour la deuxième année, la course rose gratuite, accessible à tous, d'environ 1,5 km, sera également organisée.

L'inscription des épreuves est soumise, bien entendu, au règlement des droits d'inscription. Les montants des inscriptions pour les non-licenciés sont de 11 euros et 9 euros, pour le 5 km comme pour le 10 km. Cette course est organisée aussi en partenariat avec la CSGS, qui a conseillé de mettre un delta de 2 euros entre les non-licenciés et les licenciés.

Par ailleurs, dans le cadre de cette activité, pour chaque inscription aux courses des 5 et 10 km, la Ville ajoutera une participation sur son budget en faveur de l'association de la Ligue contre le cancer à tous ceux qui participeront gratuitement à la course rose.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces tarifs d'inscription.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – SPORT – Fixation des tarifs de l'école multisports pour la saison 2024-2025**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Sur la saison 2023-2024, 67 enfants ont été accueillis à l'école multisport. Ces enfants, âgés de 6 à 11 ans, ont été inscrits à cette école multisport dans différents sites pour pouvoir pratiquer différents sports lors de ses trois stages, qui sont organisés pour les vacances scolaires de la Toussaint, les vacances d'Hiver et les vacances de Pâques. 24 enfants sont ainsi inscrits par session.

Les tarifs ont été revus pour être plus justes :

- pour un enfant : 102 euros ;
- pour deux enfants : 157 euros ;
- pour trois enfants : 202 euros ;
- pour quatre enfants : 237 euros ;
- à partir du cinquième enfant : 25 euros de plus par enfant.

M. PORTIER précise que le tarif indiqué correspond au total pour la famille (non pas 202 euros par enfant pour trois enfants inscrits, mais 202 euros pour les trois enfants).

Il est donc demandé au Conseil municipal de valider le réajustement des tarifs d'inscription à l'école multisport, pour en favoriser l'accès.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – JEUNESSE – Changement de nom du point accueil jeunes Petit Beaubourg pour Nelson-Mandela**

RAPPORTEUR : MME CAMPAGNE

L'accueil des jeunes sannoisiens évolue. Situé auparavant au centre social Éliane-Chouchena, puis dans un Algeco à proximité, il a intégré, depuis l'été 2023, le local dit du « Petit Beaubourg », situé au 7 avenue de la Sabernaude, près du collège Jean-Moulin. Les jeunes, accompagnés de l'équipe d'animation, ont eu des temps d'échange, de concertation et de recherche pour trouver un nouveau nom à cet équipement municipal. Le choix de la Ville étant de les rendre acteurs, ce choix leur revenait. Ils ont proposé l'espace Nelson-Mandela.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le nom Nelson-Mandela pour le point d'accueil jeune.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – JEUNESSE – Convention de mise à disposition de la cour du collège Jean-Moulin à l'occasion des animations du service jeunesse hors temps scolaire**

RAPPORTEUR : MME CAMPAGNE

L'espace Nelson-Mandela, situé à proximité du collège, ne bénéficiant pas d'espace extérieur, la cour du collège offre cette possibilité aux jeunes de faire des animations en extérieur. Sur proposition du principal du collège, M. FAURY, les jeunes pourront donc bénéficier de la cour sous couvert d'une convention tripartite incluant le Conseil départemental. La Ville prendra à sa charge les petits travaux d'accessibilité en créant un portail permettant de communiquer directement entre l'espace Nelson-Mandela et la cour.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – ÉDUCATION/JEUNESSE – Revalorisation des tarifs péri et extrascolaires**

RAPPORTEUR : MME BRULE

La Ville applique les mêmes tarifs pour l'accueil péri et extrascolaire depuis l'année scolaire 2016-2017. En dehors des nouveaux tarifs liés aux dernières modifications (organisation de l'étude, passée de l'étude surveillée à l'étude dirigée, et allongement à dix tranches de la grille tarifaire), les fortes augmentations de l'inflation des trois dernières années, dues à la crise

sanitaire et au contexte géopolitique, nécessitent une réindexation tarifaire régulière pour conserver un niveau et une qualité de service public.

Les activités péri et extrascolaires ont connu une variation de fréquentation entre 2022 et 2023, respectivement de +6,44 % et +15 %. D'autre part, les prix de revient concernant les temps du midi révèlent une variation de +9 %. Ceux-ci comprennent la fourniture du repas (près de 10 euros), l'encadrement du personnel, y compris d'office, et l'animation.

Les modifications apportées portent sur :

- le forfait trimestriel du Clas, non plus annuel, mais trimestriel, et pouvant être renouvelé en cas de besoin ;
- le tarif PAI en accueil du soin ne figurera plus, car la fourniture du goûter ne rentre pas en compte dans le calcul du coût de l'activité ;
- le changement de dénomination de la « restauration scolaire », qui devient « pause déjeuner », cette dénomination intégrant davantage les dimensions de l'encadrement et de l'animation autour du repas.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire du tarif péri et extrascolaire, dont le repas, de 3,9 % et d'autoriser M. le Maire à signer.

Mme JACQUET-LÉGER convient que l'inflation est assez importante et il lui semble qu'il est difficile, pour les familles, de faire face à la fois à l'inflation et à cette augmentation de tarifs, d'autant que la majorité a prévu un budget en suréquilibre de 4 millions. De ce fait, Mme JACQUET-LÉGER trouvant un peu malvenue cette augmentation pour les familles, qui ont déjà du mal, elle votera donc contre. Pour elle, ce n'est ni la bonne année, ni la bonne façon de faire pour les familles sannoisiennes.

M. le Maire répond que c'est ce qui différencie la majorité municipale de Mme JACQUET-LÉGER. La majorité est responsable et va continuer à proposer aux Sannoisiens le niveau de prestation qu'ils méritent. Le budget en suréquilibre servira évidemment aux futurs investissements : maison de la santé, Cœur de ville, rénovation énergétique des écoles, qui permettra de retrouver des marges de fonctionnement.

Comme le disait en son temps le Maire de Sannois, André CANCELIER, en période d'inflation, il est de bonne politique de suivre l'inflation dans le coût des prestations. Si la Ville ne le faisait pas, la marche serait très haute un, deux ou trois ans plus tard. Étant composée de gens responsables, la majorité municipale projette cette augmentation des tarifs. C'est juste une question de responsabilité et d'équilibre des finances publiques.

Accord du Conseil à la majorité

1 contre :

Mme JACQUET LÉGER

2 abstentions :

Mme SAIDI

M. LAMARCHE

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

RESSOURCES

*** POLE RESSOURCES – DSIT – Partage de données entre la Direction générale des finances publiques et la Ville de Sannois pour le calcul des quotients familiaux (QF) municipaux**

RAPPORTEUR : M. FLAMENT

Dans le cadre de l'évolution du portail citoyen de la Ville, le souhait est de pouvoir intégrer un module, en lien avec la DGFIP et en respectant le RGPD. Les familles pourront y inscrire leur numéro fiscal et les services de la Ville pourront récupérer les données fiscales des familles, ce qui évitera des échanges et de devoir les redonner chaque année. Tout cela est conforme aux règles du RGPD et les agents seront tenus au secret professionnel. Ce petit module sera intégré au prochain espace citoyen et cela sera gratuit pour les familles.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de valider ce partage de données.

M. le Maire se souvient des critiques qu'il a reçues lors de la mise en place du portail famille, où on lui disait qu'il allait trop vite, qu'il y aurait des erreurs, des échecs. Certes, il y a eu des échecs, mais c'est par l'échec que l'on progresse. Aujourd'hui, il ne s'agit plus du portail famille, mais du portail citoyen, et cela va conduire à simplifier la vie des Sannoisiens, sans pour autant enlever le côté humain de la gestion de l'administration. M. le Maire évoque le cas de parents d'élèves, qui travaillent et qui sont parfois obligés de connecter les services municipaux depuis leur travail. C'est ce que fait la majorité municipale depuis dix ans et qu'elle améliore chaque année.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal Ville – Comptes de gestion et administratif 2023**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice qui précède, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ce compte de gestion ressemble en tout point à celui du compte administratif. C'est une vérification de toutes les écritures qui ont été faites précédemment. Ces comptes comportent une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, le bilan comptable de la collectivité, qui décrit l'actif et le passif de la collectivité.

Ce compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante, qui constate la stricte concordance des deux documents : le compte de gestion et le compte administratif. Ce sera la dernière fois que ces deux comptes seront présentés séparément, la Ville ayant opté dès l'année prochaine pour le compte financier unique (CFU).

Ce compte de gestion 2023 de la Ville fait apparaître un résultat en investissement d'un peu plus de 1 300 000 euros, et un résultat de l'exercice négatif un petit peu plus de 1 500 000 euros. Le même tableau, en annexe, montre un déficit de restes à réaliser d'investissements, toutes les dépenses engagées pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues – par exemple, à l'école de musique, il y a encore le souci de l'ascenseur. Cet excédent, d'un peu moins de 17 millions d'euros, a déjà été repris au budget primitif de cette année.

Cet excédent est dû à :

- des dotations exceptionnelles de l'État (près de 1 million d'euros) pour compenser la taxe d'habitation, que les locataires ne payent plus ;
- la fiscalité, les recettes (environ 1,3 million de plus que prévu, notamment grâce à l'évolution des bases) ;
- des droits de mutation (un peu moins de 500 000 euros) de ventes de terrains.

Il reste en outre un reliquat de 900 000 euros de frais de personnel non réalisés, car la Ville peine à recruter. De ce fait, les résultats annoncés au BP sont identiques aux estimations.

Mme ABDELOUHAB félicite le service finance pour l'exactitude de ses prévisions exactes, l'acuité de ses chiffres, de ses totaux, et la finesse et la justesse également de son travail puisque la Ville parvient encore cette année, comme l'année précédente, à avoir un 20/20 du Trésor public et de la Direction générale des impôts, pour valoriser tout le travail réalisé par le service finance.

Elle précise que M. le Maire pourra rester durant le vote du compte de gestion, mais qu'il devra nommer quelqu'un d'autre à la présidence de la réunion pour le vote du compte administratif.

Mme JACQUET-LÉGER remarque que le fait que la Ville ait un excédent d'un peu plus de 17 millions d'euros implique que M. le Maire est responsable d'un bénéfice de 17 millions et quelques. Elle pointe qu'il avait été dit, l'année précédente, qu'il fallait augmenter les impôts parce que, sinon, le budget ne serait pas en équilibre. Or, le résultat est un bénéfice de 17 millions. Les contribuables sauront apprécier.

M. le Maire rappelle le contexte de ces 17 millions d'euros d'excédents, qui correspondent à des cessions. La Ville a cédé des terrains (Coutif, du côté de la Sabernaude, etc.). Comme M. le Maire le dit depuis quasiment trois réunions du Conseil municipal, il a de la logique dans les idées, il voit loin. Tout cet argent doit servir à l'investissement. L'objectif est de faire de Sannois la ville la plus belle et la plus attractive possible. Pour cela, la majorité municipale met en place des projets (Cœur de ville, maison de la santé, la rénovation, etc.). Tout cet argent contribuera à pouvoir justement engager ces projets, parce qu'il ne faut pas confondre l'investissement avec le fonctionnement, erreur que M. le Maire ne commet pas.

Le fonctionnement, c'est la vie de tous les jours, c'est la paie des agents, c'est le repas des anciens, c'est les activités jeunesse proposées par Mme CAMPAGNE, ce sont les Foulées de Cyrano, c'est la vie de tous les jours. Or, dans le fonctionnement, la Ville est en difficulté. Elle équilibre ses budgets, mais si les impôts n'avaient pas été augmentés, il ne serait pas possible de pourvoir à ce fonctionnement. Il faudrait aller chercher dans l'argent prévu pour les investissements, dans le bas de laine en quelque sorte.

Ce n'est pas ainsi que la majorité municipale fonctionne. Celle-ci a une politique vertueuse. Le bas de laine lui sert à investir, à embellir, à faire que la ville soit la plus belle possible, tandis que le fonctionnement sert au fonctionnement.

L'espoir est que, dans les années à venir, parce que la ville a été dynamisée, des revenus fiscaux supplémentaires soient perçus, ce qui permettra d'améliorer le fonctionnement, c'est-à-dire d'augmenter les possibilités d'offrir aux jeunes sannoisiens des activités, d'accueillir des médecins. Ce sera du fonctionnement quand il s'agira de faire vivre la maison de la santé. La Ville aura l'argent pour l'investissement, mais il y aura du fonctionnement (salaire d'une secrétaire, chauffage, fluides). Il est donc de bonne gestion de protéger ce fonctionnement en augmentant les tarifs du fait de l'inflation.

M. le Maire prévient que ces 17 millions d'euros vont fondre comme neige au soleil avec l'Anru (5 millions d'euros), le Cœur de ville, qui va coûter de l'argent, la maison de la santé (5 millions d'euros), la rénovation énergétique (rien que pour l'école Jules-Ferry : 2,5 millions d'euros). Cette façon de faire permet aussi d'avoir des subventions. Si la Ville était coincée au niveau de ses projets, si elle ne faisait rien, elle n'irait même pas taper à la porte de la préfecture, de l'État, de la Région ou du Département. Du fait qu'elle a cette puissance – qu'elle n'avait pas en 2014 –, cela lui permet de toucher, sur l'école Jules-Ferry, 445 000 euros du fonds vert, et, sur l'école Henri-Dunant, 463 000 euros du fonds vert.

M. le Maire ne doute pas que la conseillère régionale Agnès RICARD ira chercher de l'argent à la Région pour la maison de la santé, puis au Département, etc. Avec cette politique dynamique, la majorité municipale agit et arrive à récupérer beaucoup de subventions. Ainsi sur Cyrano, 60 % de subventions, et autant sur la maison Ribot. C'est la conséquence de cette politique. L'embellissement de la ville et des finances équilibrées, c'est la politique que la majorité municipale mène depuis dix ans. C'est de la bonne politique et c'est celle que l'équipe de M. le Maire mènera en 2026 et jusqu'en 2032, voire au-delà, parce que c'est la politique évidente, c'est la politique logique, c'est la politique sérieuse. C'est ce qui sera proposé aux Sannoisiens. Le sérieux et l'envie, l'ambition, le sérieux au service de l'ambition, c'est cela qui sera présenté aux Sannoisiens.

1) Compte de Gestion :

Accord du Conseil à l'unanimité

4 abstentions :

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

Mme CHRISTIN

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

Pour le vote du compte administratif, M. le Maire soumet au vote la proposition que Claude WILLIOT, son 1^{er} adjoint, prenne la présidence.

M. le Maire donne la présidence à M. WILLIOT.

2) Compte administratif :

Sous la présidence de M. WILLIOT

Accord du Conseil à la majorité

1 contre :**Mme JACQUET LÉGER****4 abstentions :****Mme SAIDI****M. LEGUEIL****M. LAMARCHE****Mme CHRISTIN****Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal Ville 2024 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

L'excédent de fonctionnement doit être affecté à la couverture d'éventuels déficits d'investissement. Cet excédent a déjà été inscrit par anticipation au BP 2024. Il s'agit ici de constater cette affectation, avec, en section de fonctionnement, 14 millions et, en investissement, 2,4 millions.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal, sous l'autorité de M. le Maire, de confirmer cette affectation.

Mme JACQUET-LÉGER constate que cet excédent semble dû à des agents qui manquent et ne sont pas remplacés, à des investissements qui ne sont pas faits, à une maison de la santé qui a été reportée quatre fois, et non à des cessions. Le tableau des cessions présenté ne correspond pas à cela, pas plus que les cessions des années précédentes. Ces 17 millions représentent tout ce travail qui n'a pas été fait alors qu'il était budgété, et également l'augmentation des impôts, qui, hélas, n'avait pas besoin d'être faite au vu du suréquilibre des 4 millions. De ce fait, Mme JACQUET-LÉGER s'abstiendra pour cette affectation des résultats.

M. le Maire remercie Mme JACQUET-LÉGER pour cette observation qui montre que la majorité municipale prend son temps et qu'elle fait les choses en temps et en heure. Elle a commencé par les écoles (Gambetta, Pasteur). Maintenant, elle développe et s'apprête à faire la maison de la santé en temps et en heure, avec une première pierre en juin ou septembre 2025, et une sortie de terre fin 2026. M. le Maire souligne qu'il est important de savoir prendre son temps, puis procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité**5 abstentions :****Mme SAIDI****M. LEGUEIL****M. LAMARCHE****Mme CHRISTIN****Mme JACQUET LÉGER**

Ne prennent pas part au vote :**M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal Ville 2024 – Décision modificative n° 1**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Le BP 2024 a été adopté avec un suréquilibre de 4 millions d'euros. La Ville a reçu plusieurs choses :

- des notifications de dotation ;
- une recette de fonctionnement inférieure d'un peu moins de 40 000 euros de la part de l'État qui avait été inscrite et qui est régularisée lors de cette décision modificative n° 1 ;
- des travaux supplémentaires de l'école de musique et du centre horticole ;
- des frais d'inscription à l'agence France locale (AFL) ;
- de nombreuses petites lignes d'écriture qui sont régularisées avec cette décision modificative n° 1.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1.

Accord du Conseil à l'unanimité**5 abstentions :****Mme SAIDI****M. LEGUEIL****M. LAMARCHE****Mme CHRISTIN****Mme JACQUET LÉGER****Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget principal Ville 2024 – Optimisation de la trésorerie de la collectivité – Ouverture de comptes à terme**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Les niveaux de trésorerie actuellement affichés par les collectivités territoriales les amènent à envisager des placements financiers pour leurs liquidités. En effet, avec le mouvement haussier des taux d'intérêt, la question de la gestion de l'optimisation et leurs excédents de trésorerie se pose à ces collectivités, d'autant que celles-ci doivent, entre autres, accompagner la transition écologique. Sannois est ainsi concernée par une forte charge à venir sur la revalorisation du bâti. La Ville a beaucoup de travaux en cours :

- La transition énergétique chère au public va coûter énormément à la collectivité.
- Les bâtiments sont en piteux état, donc cela impliquera beaucoup de dépenses.

À Sannois, le budget primitif 2024, voté en avril dernier, présente un suréquilibre de sa section de fonctionnement à 4 millions, liée à la reprise des résultats antérieurs, issus en partie

d'une politique de cession foncière entreprise par la collectivité depuis 2014. Laisser ces sommes au trésor ne rapporte rien à la collectivité. Il serait dommage de se passer de cette opportunité d'ouvrir deux comptes à terme, chacun de 2 millions d'euros, sachant que la Banque centrale vient de baisser ses taux directeurs à 3,45 % et que, chaque mois qui passe, les taux baissent de 0,01 %. La Ville envisage donc d'ouvrir deux comptes à terme, de 2 millions chacun, sur une durée de 12 mois.

Bien évidemment, si la Ville a besoin en urgence d'utiliser un de ces comptes, elle pourra y mettre fin sans répercussion, puisque c'est au *pro rata temporis* qu'elle sera rémunérée. La Ville pourra donc bénéficier de ces liquidités si elle en avait besoin, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal, sous l'autorité de M. le Maire, d'autoriser l'ouverture de ces deux comptes à terme.

Mme JACQUET-LÉGER remarque que M. le Maire aime bien dire qu'il est aux affaires. Elle constate qu'il fait très clairement des affaires, puisqu'il fait des bénéfices avec des bénéficiaires. Il fait de l'argent sur le dos des contribuables. La Ville n'a pas besoin de ces 4 millions, tout comme elle n'avait pas besoin d'augmenter les tarifs. L'optimisation n'est pas de faire des bénéfices sur le dos des contribuables.

M. le Maire réplique que Mme JACQUET-LÉGER n'a pas compris : ce n'est pas sur le dos des contribuables, c'est pour prévoir l'avenir. Quand il voit que la Ville n'est pas propriétaire, par exemple, des locaux qui sont à l'intérieur de Cyrano (boucherie, du Crédit Agricole), cela lui fait de la peine, même s'il est conscient qu'à l'époque, les ressorts du commerce n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Sa majorité municipale prévoit. Elle sait que cet argent sera utilisé, mais pas pour elle, car il ne faut pas faire des affaires pour soi. La Ville est responsable pour les Sannoisiens et c'est uniquement pour la Ville et pour les Sannoisiens que la majorité municipale mène cette politique. Les Sannoisiens ne sont pas bêtes. Ils savent que cette ville a besoin de dynamiser son commerce. Ils savent que la Ville a besoin de devenir propriétaire des murs. Ils savent que la ville a besoin d'une maison de la santé. Ils comprendront très vite lorsque la majorité municipale leur expliquera pourquoi elle mène cette politique, qui est le ressort de cette politique et comment elle l'a menée. Le Sannoisien, qu'il soit locataire ou propriétaire, sait que lorsque la ville s'embellit, lorsqu'elle s'enrichit de nouveaux locaux, lorsqu'elle améliore ses écoles, lorsqu'elle rénove énergétiquement ses bâtiments publics, c'est le patrimoine de chacun qui prend de la valeur, c'est l'appartement ou la maison de chaque Sannoisien qui prend de la valeur. Là, les postures politiciennes tombent parce que le contribuable habitant Sannois voit que c'est sa maison, son appartement, sa rue, que ce sont ses commerces, ses écoles, etc.

M. le Maire indique qu'à l'issue du scrutin de dimanche dernier, la responsable de la préfecture, qui n'habite pas Sannois, lui a dit qu'elle avait rarement vu, dans une ville, des écoles aussi bien entretenues. Il remarque que c'est le fruit de dix ans de travail, sous l'égide de Marie-Claude BRULÉ, qui a un peu tarabusté parfois les services techniques pour que ceux-ci répondent aux besoins du service scolaire. Le DST est tranquille maintenant parce qu'il s'occupe du service scolaire et du service technique. De ce fait, cela met plus de cohérence dans l'action. M. le Maire souligne son plaisir à avoir reçu le commentaire qu'il vient de mentionner. C'est la seule chose positive qu'il retient du score de la journée de dimanche dernier. Sa majorité municipale travaille pour les Sannoisiens.

Accord du Conseil à l'unanimité**5 abstentions :****Mme SAIDI****M. LEGUEIL****M. LAMARCHE****Mme CHRISTIN****Mme JACQUET LÉGER****Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE RESSOURCES – DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE PATRIMONIALE –
Garantie d'emprunts Hauts-de-Seine habitat – OPH – Construction de 82 logements
8 rue de l'Église**

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

La société Hauts-de-Seine Habitat, OPH, a sollicité la Ville de Sannois pour obtenir une garantie communale relative à un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer son projet de construction de 82 logements situés 8 rue de l'Église. Cet emprunt est constitué de huit lignes, en fonction du type de financement des logements sociaux et des logements locatifs intermédiaires. En contrepartie de cette garantie, la société Hauts-de-Seine Habitat s'engage à réserver à la Ville 17 logements dont elle assurera la première attribution. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des attributions de logements, ces logements seront ensuite pris en compte lors de la transformation des stocks en flux dans la convention bilatérale qui sera signée avec Hauts-de-Seine Habitat.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder la garantie d'emprunt pour un montant de 13 millions d'euros et d'autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la CDC et l'emprunteur et à signer le projet de convention de réservation de logements dans le cadre de la garantie d'emprunt pour cette opération, par laquelle, notamment, la commune bénéficiera d'un droit réservataire de 17 logements sur une durée de 60 ans.

Accord du Conseil à l'unanimité**5 abstentions :****Mme SAIDI****M. LEGUEIL****M. LAMARCHE****Mme CHRISTIN****Mme JACQUET LÉGER****Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO**

*** POLE RESSOURCES – AFFAIRES GENERALES – Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil**

RAPPORTEUR : MME TROUZIER ÉVEQUE

Par cette délibération, il s'agit d'adhérer au groupement de commandes constitué par le CIG Grande Couronne pour la reliure des actes administratifs ou de l'état civil. À cette fin, une convention a été établie. Celle-ci désigne notamment le CIG Grande Couronne comme coordonnateur, c'est-à-dire qu'il sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché, de procéder au choix du titulaire. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente sera celle du CIG et la convention prévoit que les membres du groupement habilite le CIG à signer, notifier, exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE RESSOURCES – AFFAIRES GENERALES – Recensement de population 2025 – Enquête familles – Convention entre l'Insee et la Ville de Sannois**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Tous les ans, la Ville procède à un recensement de 8 % de sa population. Elle a été choisie par l'Insee pour mener une autre enquête, celle d'un profil un peu plus familial. L'enquête famille permet de compléter les informations issues du recensement de la population, en particulier sur les situations familiales et les modes de vie des familles sannoisiennes. L'Insee prendra en compte un échantillon de 8 % de la population pour 2025, et peut-être pour les années suivantes également. Une dotation forfaitaire complémentaire sera allouée à la Ville en plus du recensement traditionnel.

Il est donc demandé au Conseil municipal, sous l'autorité de M. de Maire, d'approuver les termes de la convention relative fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête famille 2025.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE RESSOURCES – AFFAIRES GENERALES – Vœu relatif à « Ligne de métro 19 : Rapprochons le Val-d'Oise des autres territoires d'Île-de-France ! »**

RAPPORTEUR : M. FLAMENT

Alors que presque tous les départements d'Île-de-France bénéficient des infrastructures, en cours de réalisation, du Grand Paris Express, le Val-d'Oise a été oublié et lésé. Sans mobilisation aujourd'hui, le territoire ne sera desservi demain qu'à la marge, par un tronçon de la ligne 17 à Gonesse. Le département le plus jeune de France métropolitaine ne peut rester silencieux face à cette situation. Les Valdoisiens n'ont pas vocation à être des Franciliens de seconde zone.

Bien que 90 % des habitants du Val-d'Oise habitent dans une commune desservie par une gare, les interconnexions et les temps de trajet ne sont pas à la hauteur du bassin de vie parisien, en comparaison avec les autres capitales européennes. Face à ce constat, le Département du Val-d'Oise a pris l'initiative, en 2020, de lancer une étude exploratoire pour remédier à cette situation. La solution retenue est la création d'une ligne de métro 19, dont les interconnexions avec les lignes 15, 17 et 18 relieront l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle à La Défense en passant par un faisceau au sud du Val-d'Oise, qui concentre une forte densité de population. La réalisation de la ligne 19 sera une amélioration concrète pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens, qui seront ainsi localisés à moins de 2 km d'une gare, et rendra accessibles plus de 100 000 emplois.

En novembre 2023, les présidentes du Département du Val d'Oise et de la Région Île-de-France ont annoncé un financement conjoint des études permettant la réalisation de cette infrastructure. La route pour faire avancer ce projet essentiel au territoire est encore longue d'ici à sa mise en œuvre opérationnelle. Ensemble collectivement et rassemblés pour le Val-d'Oise, il s'agit de mettre la ligne 19 sur les rails.

Les élus du Val d'Oise affirment leur soutien à la ligne de métro 19, demandent à Île-de-France Mobilités de déléguer à la Société des grands projets la maîtrise d'ouvrage, notamment des études de cette nouvelle ligne 19, interpellent l'État afin qu'il engage les démarches permettant la révision du schéma d'ensemble du Grand Paris Express et souhaitent que des études de faisabilité de la ligne 19 soient entreprises.

M. le Maire pense que tout le monde est d'accord pour désenclaver le Val-d'Oise, créé au moment de la grande démarche du général de Gaulle, qui consistait à faire des villes nouvelles et de créer des départements. Le département est jeune, puisqu'il a été créé en 1967. Certains, dans la salle, sont nés en Seine-et-Oise. De ce fait, le département est passé à côté des grandes lignes, des grandes routes, etc.

M. le Maire observe que Sannois est plus près de la Normandie que de Paris ultramuros. Pour lui, il faut rompre avec les frontières artificielles que sont des autoroutes qui n'aboutissent pas au périphérique. Le Val-d'Oise est en effet le seul département qui n'a pas d'autoroute aboutissant au périphérique. Certes, il a un pôle économique extraordinaire à La Défense et à Roissy, mais il passe un peu à côté de ces deux pôles économiques puisque, pour aller à La Défense ou à Roissy, il faut changer de train, ce qui constitue une aberration. La ligne 19 prend énormément de sens dans le cadre de cette rénovation citadine, car la ville, ce sont d'abord des transports. Là où existe du transport, il y a de l'activité.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE RESSOURCES – AFFAIRES GENERALES – Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et le centre communal d'action sociale de Sannois pour la passation et l'exécution du marché public de livraison de repas en liaison froide**

RAPPORTEUR : MME TROUZIER ÉVEQUE

La Ville a constitué un groupement de commandes avec le CCAS pour lancer un marché public relatif à la livraison des repas en liaison froide avec deux lots :

- un lot sur la livraison de repas scolaire et périscolaire ;
- un lot intitulé « livraison de repas petite enfance ».

Ces marchés ont été conclus le 1^{er} janvier 2022 avec la possibilité d'une reconduction tacite annuelle durant trois ans. Mais en avril 2024, la Sodexo a sollicité la commune de Sannois et le CCAS pour une nouvelle augmentation de prix. Cette demande est justifiée par la Sodexo au regard des exigences de la loi Egalim, qui interdisent, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'utilisation de contenants alimentaires en plastique en restauration collective.

La commune n'est pas disposée à valider un nouvel avenant modifiant les conditions financières du marché, dans la mesure où les impacts de la loi Egalim étaient connus à la conclusion du marché en 2022. La Ville de Sannois envisage donc de ne pas reconduire le marché pour la potentielle dernière année prévue au contrat. Dans ce contexte, la Ville et le CCAS souhaitent anticiper et constituer ensemble un nouveau groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de livraison de repas en liaison froide.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la création de ce groupement de commandes entre le CCAS et la Ville de Sannois, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE RESSOURCES – PERSONNEL – Convention de mise à disposition de personnel entre le centre communal d'action sociale de Sannois et la Ville de Sannois**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Cette délibération porte sur l'établissement d'une convention de mise à disposition de personnel entre la mairie, la commune et le centre communal d'action sociale (CCAS).

Le CCAS est une entité indépendante mais gérée par la Ville en ce qui concerne les ressources humaines. Depuis le 1^{er} juin 2024, le CCAS n'a plus de directeur pour piloter son établissement public. Dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur, la Ville de Sannois met à disposition un agent de la Ville en charge de la direction à hauteur de 20 % d'un équivalent temps plein. Cet agent est le directeur général adjoint, déjà présent et qui pilotait le CCAS. Le CCAS, pendant ce laps de temps, a été exonéré des remboursements des rémunérations, ce qui va lui permettre de faire quelques économies. Cette mise à disposition sera prononcée par un arrêté du maire.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette mise à disposition au CCAS d'un directeur pendant le temps du recrutement d'un nouveau directeur.

Mme JACQUET-LÉGER pointe qu'en moins de dix mois, il y a eu le départ du responsable du service seniors, de la responsable de la résidence Utrillo, du directeur de l'espace Chouchena, le départ à la retraite de la responsable de la petite enfance et, aujourd'hui, le départ de la directrice du CCAS, qui en a prévenu bien en avance. Le départ de cinq des six cadres dirigeants du CCAS questionne. Si le départ à la retraite de la responsable de la petite enfance avait été anticipé par l'ancienne adjointe en charge du CCAS, il n'est pas possible d'en dire autant pour le remplacement et l'accompagnement des autres départs.

La proposition de demander 20 % du temps de l'actuel DGA – alors que l'autre DGA vient de partir en province – lui semble peu réaliste, même si Mme JACQUET-LÉGER veut bien entendre qu'il puisse faire beaucoup de choses. Pour elle, il convient de se poser les bonnes questions. Le CCAS a besoin de faire des choses pour les Sannoisiens, mais Mme JACQUET-LÉGER n'est pas sûre que toutes les cartes possibles lui aient été données pour ce faire.

M. PORTIER saisit la pertinence de cette remarque, mais il rappelle à Mme JACQUET-LÉGER qu'elle était elle-même en charge du CCAS il y a quelque temps et qu'elle aurait peut-être aussi pu anticiper les futurs départs anticipables. Il pointe par ailleurs, en lien aussi avec le budget de la Ville, les énormes difficultés de recrutement, quels que soient les services ou les domaines concernés. Cela n'est pas spécifique à Sannois, mais c'est vrai aussi pour toutes les entreprises privées ou publiques. Par ailleurs, il fait remarquer que tous les agents qui partent avaient déjà une certaine ancienneté dans la ville. Ce sont des agents, à part les retraités, qui sont de plus en plus jeunes et qui sont plus amenés à changer de travail et d'établissement. Cela n'est pas la marque d'un défaut d'anticipation. Cela tombe peut-être mal, mais c'est la réalité, et le CCAS n'est pas le seul service concerné, même si c'est celui qui est certainement en manque de personnel.

Pour éviter un sur-manquement à la gestion du CCAS, il a été décidé de nommer le DGA en charge de la direction du CCAS à hauteur de 20 %. M. PORTIER juge cela semble assez limpide et il pense que les Sannoisiens peuvent comprendre cela.

M. le Maire ajoute que la nouvelle directrice du CCAS et le nouveau coordonnateur du service seniors ont été recrutés et qu'ils sont attendus en septembre pour la première, et à la fin de l'été pour le second. Il rappelle par ailleurs l'existence d'un contexte structurel qui complique le recrutement, aussi bien dans les villes que dans les départements, les régions et même dans le privé. Ce problème est partout. Il faut le résoudre en changeant les règles et les comportements, car la règle influe sur les comportements. Si Sannois en pâtit comme toutes les autres villes, M. le Maire estime que la Ville ne s'en sort pas si mal quand il regarde le staff derrière lui. Par rapport au moment de son arrivée aux responsabilités, en 2014, où c'était la Bérézina, il estime que c'est un changement total. Il rappelle qu'il n'y avait personne au service culturel en 2014, alors qu'aujourd'hui, la Ville a un vrai staff. Après, ce va-et-vient est normal. Il est normal aussi que, dans la fonction publique, les gens se monnayent, quelque part.

M. le Maire prend l'exemple de la police municipale, qui était exsangue en 2014. Aujourd'hui, son effectif est quasi pléthorique, avec une cheffe de service et une cohésion de service remarquables, avec un bonheur à venir travailler à Sannois. Peut-être qu'ici ou là, un ou deux agents ne sont pas très contents, cela peut arriver dans toutes les équipes, mais en règle générale, les agents sont heureux de travailler à la Ville de Sannois, parce qu'ils ont une ambiance très favorable au travail et, surtout, parce que la majorité municipale leur fait partager ses perspectives.

M. le Maire prend souvent l'exemple de l'architecte qui est devant Notre-Dame et qui demande à deux tailleurs de pierres ce qu'il fait. Et tandis que l'un répond qu'il taille des pierres, le second répond qu'il construit une cathédrale. C'est ce qui est dit aux agents. Ils ne

font pas de la voirie ou de la propreté, ils ne nettoient pas un petit enfant de maternelle, mais ils construisent une ville. C'est ce qui leur donne envie de travailler à Sannois et de porter ce projet avec la majorité municipale. Alors, certes, il peut y avoir des défections ou des départs ici ou là, c'est la vie, mais cette délibération permet d'avoir une continuité de services absolument remarquable.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :

M. PONCHEL

M. ZAMBUJO

*** POLE RESSOURCES – PERSONNEL – Création d'un poste de collaborateur de cabinet à temps complet**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

La directrice de cabinet va partir en retraite au 31 décembre. Pour surseoir à ce manquement, un poste de collaborateur de cabinet est donc créé, parce qu'il ne pourra pas y avoir deux directeurs de cabinet, du 1^{er} novembre 2024 au 31 décembre 2024 afin de pallier le départ en retraite de la directrice de cabinet et ses droits à congés. Cet emploi non permanent prendra fin au 1^{er} janvier 2025, où l'heureux élu deviendra directeur de cabinet à part entière. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de voter la création de ce poste de collaborateur de cabinet pour deux mois.

Mme JACQUET-LÉGER signale que cela fait plusieurs fois qu'elle essaie de prendre la parole et que celle-ci ne lui est pas donnée, alors qu'elle est pourtant la seule à la demander.

M. le Maire répond qu'il donne la parole à chaque délibération. À chaque fois que Mme JACQUET-LÉGER a demandé la parole, elle l'a eue, et quand M. le Maire y a répondu, il passe à la délibération suivante, en stricte application du règlement intérieur. Il invite donc Mme JACQUET-LÉGER à cesser de dire que M. le Maire ne lui passe pas la parole.

Mme JACQUET-LÉGER remarque qu'elle a bien des choses à dire et qu'elle aurait voulu répondre à M. PORTIER, qui lui avait fait remarquer qu'elle aurait peut-être dû anticiper certains départs, que tous les postes étaient pourvus au moment où elle a quitté son poste et que le départ à la retraite avait été amplement anticipé.

Ce qu'elle souhaitait, c'était que M. le Maire réfléchisse au fait que de nombreux cadres dirigeants ne sont restés que très peu de temps, parfois toujours juste un an. Elle cite ainsi le directeur des sports, la responsable de la résidence Utrillo, le responsable seniors. Si M. le Maire ne se pose pas les bonnes questions, la Ville va droit dans le mur.

Par ailleurs, elle constate qu'au lieu de remplacer certains agents, la présente délibération crée un nouveau poste en remplacement de la directrice de cabinet, qui part en retraite au 1^{er} janvier 2025. Or, un poste de collaborateur de cabinet ou de directeur de cabinet représente 80 % du salaire le plus haut de la ville. Ce n'est pas un petit salaire, mais un gros salaire. Cela signifie qu'il s'agit de voter pour que, pendant six mois, la Ville doive supporter deux gros salaires sur son budget, alors que beaucoup de postes restent à pourvoir et que toute l'énergie devrait être mise à remplacer les agents qui manquent dans la ville.

Il semble à Mme JACQUET-LÉGER que les priorités sont à revoir. En effet, la priorité est de pourvoir tous les postes qui manquent et pour lesquels les agents souffrent parce qu'ils sont

parfois seuls à supporter deux postes. Quand quelqu'un est en responsabilité, il lui faut prioriser les choses. Aujourd'hui, il ne lui semble pas que la priorité soit d'embaucher un collaborateur de cabinet pour la politique de M. le Maire. La priorité est de pourvoir aux postes qui manquent dans la ville.

M. le Maire rend d'abord hommage à la directrice de cabinet, Valérie FERRARI. Il indique que lorsqu'il est reparti à l'élection de 2020, il n'avait pas la même vision qu'aujourd'hui car il avait une confiance et une tranquillité d'esprit à l'idée que Mme FERRARI, qui était secrétaire, prenne la direction du cabinet. Il savait qu'elle allait prendre sa retraite dans les années suivantes et il n'était pas dans cette vision de combat de 2026. Maintenant, les choses ont changé. Le travail réalisé par Mme FERRARI s'est fait dans des conditions très difficiles, notamment lors des émeutes de l'année dernière, et il est remarquable car l'équipe est restée stable depuis 2020, avec 26 élus. Il est donc à mettre à son crédit cette unité de l'équipe, une équipe en confiance derrière son maire. Mme FERRARI a accompli sa tâche avec intelligence, humanité et compétence. Elle fait le choix normal de rejoindre son mari et de partir en retraite. Il se trouve qu'avec le jeu des congés, elle part en octobre, même si sa retraite est au 1^{er} janvier 2025. Or il est nécessaire, pour que l'activité politique continue, pour l'équipe du maire, pour ses adjoints, pour ses conseillers délégués, de garder cette structure, cette unité, cette compétence. De ce fait, il est normal d'avoir un collaborateur de cabinet en attendant d'avoir, le 1^{er} janvier 2025, un directeur de cabinet. La personne a été choisie et aura effectivement un statut de collaborateur de cabinet pendant deux mois. Il y aura donc, pendant deux mois, un doublon des salaires, mais c'est normal que, quand il y a une passation de pouvoir, il y ait un doublon. Ce n'est que pour deux mois – parfois, cela peut être pour beaucoup plus –, et ce poste sera supprimé le 1^{er} janvier 2025. Ainsi, la personne embauchée deviendra directeur de cabinet.

M. le Maire revient sur les exemples donnés par Mme JACQUET-LÉGER, et estime que cela fait partie de la vie. La Ville avait un directeur des sports remarquable, exemplaire. Celui-ci a eu une proposition, à Courbevoie, qui défiait toute concurrence et sur une strate plus élevée. Il est donc parti, et c'est normal. Aujourd'hui, la Ville a recruté un directeur des sports remarquable aussi, qui était à la Ville de Neuilly. C'est la vie de toute collectivité.

M. le Maire indique que quand il était directeur d'école, il a fait six directions d'école parce qu'il avait envie de changer, parce que la vie faisait qu'il changeait. C'est ainsi. C'est la liberté des fonctionnaires. C'est un acquis. Il ne s'agit pas de les emprisonner. Quand ils veulent partir, ils partent, et quand ils veulent revenir, ils reviennent. C'est aussi le cas de la cheffe de police, qui était partie et qui est revenue. Comme quoi l'herbe est aussi verte à Sannois. C'est la vie, c'est ainsi.

Il ne s'agit pas de faire à M. le Maire le coup que lui avait fait Yanick PATERNOTTE le 1^{er} avril 2014, où il lui avait dit qu'avec son arrivée, tout s'effondrait. Et il est vrai que le cimetière s'était cassé la figure. M. le Maire rassure donc Mme CAPBLANC, dont il salue le travail remarquable, qu'avec son arrivée, tout ne s'effondre pas. La vie continue.

Accord du Conseil à la majorité

1 contre :

Mme JACQUET LÉGER

4 abstentions :

Mme SAIDI

M. LEGUEIL

M. LAMARCHE

Mme CHRISTIN

Ne prennent pas part au vote :**M. PONCHEL****M. ZAMBUJO***** POLE RESSOURCES – PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs**

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Le tableau des effectifs doit être modifié compte tenu des dernières modifications, des créations, des suppressions de postes, des mobilités internes, des avancements de grade, des promotions internes auxquelles les agents peuvent prétendre au cours de leur carrière. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de voter cette modification.

Mme JACQUET-LÉGER n'a aucun problème sur le principe, d'autant que cela permet aussi de revoir le nombre de postes non pourvus. Avec plus de 70 postes non pourvus, ce n'est pas à la marge. Mme JACQUET-LÉGER se demande donc quand M. le Maire et son équipe vont s'en inquiéter et prendre conscience qu'il existe un malaise. Bien sûr, cette délibération sera votée, mais il faut peut-être en profiter pour regarder le fond.

M. PORTIER répond que le problème du manque de personnel existe dans presque toutes les collectivités. Il faut arrêter de faire croire que la situation ne se présente qu'à Sannois, ce qui pourrait être interprété comme des problèmes de personnel ou de gestion du personnel. Or, il n'y a pas de manque au niveau de la gestion du personnel. Une DGA version RH vient d'ailleurs d'être recrutée pour s'occuper aussi des RH. Ce sont des difficultés nationales, comme l'a rappelé M. le Maire. La Ville a des difficultés pour recruter quels que soient les grades (A, B ou C), même en cadre supérieur, parce qu'ils sont souvent en poste. Il n'est pas possible de recruter n'importe comment ni de recruter toujours du personnel qui vient du privé. Cela ne constitue pas pour autant une mauvaise gestion. M. PORTIER en profite pour remercier les agents pour le travail qu'ils font, et assure que l'équipe municipale est sincèrement préoccupée par les postes qui ne sont pas pourvus.

M. le Maire pointe que certains services ont été « musclés », comme le service technique, le service culturel, le service scolaire, mais admet l'existence d'une conjoncture défavorable.

Accord du Conseil à l'unanimité**1 abstention :****Mme JACQUET LÉGER****Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO**

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE*** POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – COMMUNICATION – Convention de partenariat pour la réalisation de projet pictural sur des armoires de distribution des services de communications électroniques appartenant à Orange**

RAPPORTEUR : M. FLAMENT

La délibération a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec Orange afin de mettre en place un partenariat pour embellir les armoires de fibres. Orange a déployé la fibre sur la ville, mais reste propriétaire de ses armoires et de ses infrastructures. Pour embellir la ville et aussi en prévention de dégradations (tags ou autres), il est espéré que ce projet artistique et pédagogique permettra d'avoir des armoires plus durables. Certaines ont été refaites et, normalement, cela fonctionne mieux. L'idée est que s'il y a un beau décor ou une œuvre au-dessus, les gens les respecteront plus.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Mme JACQUET-LÉGER juge qu'embellir la ville est toujours une très bonne chose. Le vrai problème de ces armoires, c'est qu'elles sont souvent vandalisées et que les Sannoisiens souffrent constamment d'être déconnectés. Le souci à résoudre avec Orange réside en ce que les prestataires sont trop nombreux. Ils viennent et forcent parfois les armoires, déconnectant un Sannoisien pour en connecter un autre. À la fin, cela crée des frustrations. L'embellissement est une bonne idée, mais Mme JACQUET-LÉGER espère qu'Orange arrivera à mettre d'autres choses en place pour éviter ce genre de dysfonctionnements.

M. FLAMENT remarque que c'est une chance d'avoir Orange sur le territoire pour le déploiement. En effet, les villes qui ont été déployées par SFR XpFibre sont dans une difficulté bien plus importante que Sannois, où 99 % du territoire est raccordé. Certes, il y a parfois des débranchements sauvages dus à un manque de place sur les armoires. Orange a remis les armoires en service ces dernières semaines et amélioré les infrastructures. M. FLAMENT rappelle que si l'infrastructure est Orange, il est possible de passer par un opérateur autre (Free, Bouygues et SFR). Dans sa politique commerciale, Orange n'a qu'un rang de sous-traitance, là où d'autres en ont deux ou trois. Sans chercher à jeter la pierre aux autres opérateurs, M. FLAMENT explique que c'est effectivement à ce niveau-là qu'il y a des dégradations. Différentes tentatives ont eu lieu. Ainsi, à Meaux, des serrures connectées ont été installées. Ailleurs, des barres avec des cadenas ont carrément été installées, mais c'est illégal : une loi l'interdit. La Ville espère que, par le biais de ces œuvres, cela évitera ces dégradations. M. FLAMENT suggère de regarder ce qui se passe autour, et de reconnaître que Sannois est plutôt bien lotie et que ses armoires sont plutôt bien entretenues.

M. WILLIOT ajoute qu'une « chasse » est menée par les services techniques dès qu'une armoire est signalée détériorée. Malheureusement, il n'est pas possible de l'empêcher. Le service de M. Cédric HARDY est constamment en liaison avec Orange.

Accord du Conseil à l'unanimité**Ne prennent pas part au vote :****M. PONCHEL****M. ZAMBUJO****EMPLOI DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU MAIRE****DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024**

-=-=-=-=-=-

- N° 2024/25 à }
 N° 2024/27 }
 N° 2024/30 }
 N° 2024/32 }
 N° 2024/35 à } Compte rendu des marchés publics 2024 passés par délégation de pouvoirs
 N° 2024/44 }
 N° 2024/47 }
 N° 2024/49 à }
 N° 2024/53 }
- N° 2024/22 } Cession matériel informatique
- N° 2024/23 } Cession matériel remorque – Destruction
- N° 2024/24 } Cession matériel informatique
- N° 2024/28 } Demande de subvention au titre du fonds vert 2024 et du Conseil départemental du Val-d'Oise – Travaux de mise en conformité décret tertiaire – Rénovation et performance énergétique – École Henri-Dunant
- N° 2024/29 } Demande de subvention au titre du fonds vert 2024 et du Conseil départemental du Val-d'Oise – Travaux de mise en conformité décret tertiaire – Rénovation et performance énergétique – École Jules-Ferry
- N° 2024/31 } Suppression du fond de caisse de la régie encaissement des prestations funéraires
- N° 2024/33 } Demande de subvention au titre de la DSIL 2024 et du Conseil départemental du Val-d'Oise – Études et travaux – Réfection des étanchéités (phase 2/2) et installation d'une ferme solaire – Centre Cyrano de Bergerac
- N° 2024/34 } Cession véhicule Piaggio
- N° 2024/45 } Gratuité des entrées du moulin de Sannois – 2024

N° 2024/46 } Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du « soutien à l'exécution des peines de travail d'intérêt général » au titre de l'année 2023

N° 2024/48 } Modification des produits encaissés par la régie taxe funéraire

M. le Maire précise que les subventions ont déjà été touchées pour les écoles Henri-Dunant et Jules-Ferry, et souhaite de bonnes vacances à tout le monde.

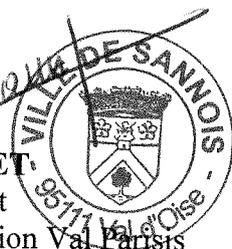
**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024
À
20 H**

COMPTE RENDU

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 35.

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Paris



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvie QUEYRAT-MAUGIN
Conseillère municipale
délégée à la démocratie locale et
citoyenne